

**PROJET DE TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF
DE LA SOCIETE GROUPE CARLIUM A LA SOCIETE CARLIUM AUTOMOBILES**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- **La société GROUPE CARLIUM,**
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros,
dont le siège social est 88 avenue de la Libération, 26000 VALENCE,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 753
819 937,

Représentée par Monsieur Loïc VESIN, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 17 juillet 2024,

***Ci-après dénommée "la société apporteuse",
D'UNE PART,***

ET

- **La Société CARLIUM AUTOMOBILES**
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €,
dont le siège social est situé 88 avenue de la Libération, 26000 VALENCE,
immatriculée sous le n°984 307 900 RCS ROMANS

Représentée par Monsieur Luc MANENT, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 17 juillet 2024,

***Ci-après dénommée "la société bénéficiaire",
D'AUTRE PART,***

Préalablement à la convention d'apport partiel d'actif faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

Exposé

En vue de réaliser l'apport partiel par la société GROUPE CARLIUM de sa branche complète et autonome d'activité de leasing et l'activité de location de courte et de longue durée de véhicules d'une valeur comprise entre 15 000 et 120 000 euros à la société CARLIUM AUTOMOBILES, cette opération sera placée, conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-24 du Code de commerce, sous le régime juridique des scissions.

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société GROUPE CARLIUM est une Société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- achat/vente de véhicules neufs et d'occasion. Leasing.
- l'activité de gestion de flottes de véhicules.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 17 septembre 2012.

Le capital social de la société GROUPE CARLIUM s'élève actuellement à 5 000 euros. Il est réparti en 1 000 actions de 5 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

2/ La société CARLIUM AUTOMOBILES est une Société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- L'achat de véhicules sur le territoire national ou provenant de pays membres de l'union européenne,
- La vente de véhicules pour compte propre,
- La vente de véhicules pour compte de tiers, qu'il soit un particulier ou un professionnel,
- La location de véhicules en direct ou via des organismes spécialisés,
- La commercialisation d'offres de financement propre,
- La commercialisation d'offres de financement partenaire.

La durée de la société est de 99 ans et ce, à compter du 1^{er} mars 2024.

Le capital social de la société CARLIUM AUTOMOBILES s'élève actuellement à 1 000 euros. Il est réparti en 1 000 actions de 1 euro de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ La société CARLIUM AUTOMOBILES ne détient aucune participation dans la société GROUPE CARLIUM.

II - Motifs et buts de l'apport partiel d'actif

Le présent apport est réalisé en vue de restructurer les différentes activités de la Société. Ainsi la Société GROUPE CARLIUM aura à sa charge l'activité de leasing et l'activité de location de courte et de longue durée de véhicules d'une valeur comprise entre 15 000 et 120 000 euros et la Société CARLIUM AUTOMOBILES continuera de développer pour son compte l'activité d'achat/vente de véhicules.

III - Comptes utilisés pour établir les conditions de l'apport

Les documents comptables de la Société GROUPE CARLIUM figurent en **Annexe 1**.

La Société CARLIUM AUTOMOBILES a été immatriculée le 26 janvier 2024. Elle n'a pas encore clôturé son premier exercice social.

IV - Méthode d'évaluation

La méthode a été appréhendée par :

- Une approche patrimoniale qui consiste à évaluer le patrimoine de l'entreprise en valorisant les actifs au prix du marché et en valeur d'usage en déduisant les dettes ;
- Une approche par le rendement qui consiste à valoriser l'entreprise selon les bénéfices générés.

Cette évaluation figure en annexe 2, étant précisé que cet apport est réalisé à la valeur réelle.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

CHAPITRE I : Description des apports

La société GROUPE CARLIUM apporte à la société CARLIUM AUTOMOBILES, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, ce qui est accepté par la société CARLIUM AUTOMOBILES, l'ensemble des éléments actifs et passifs, droits et obligations composant, à la date de réalisation définitive de l'apport, la branche complète et autonome d'activité d'achat-vente de véhicules communs, comprenant principalement une clientèle, des conventions avec les loueurs et un salarié.

Cet apport est réalisé moyennant la prise en charge par la société CARLIUM AUTOMOBILES de tous les éléments de passif liés exclusivement et absolument à cette branche d'activité, tels que ces éléments d'actif et de passif existeront au jour de la réalisation de l'apport, étant précisé que, d'un commun accord entre les parties, l'apport sera réalisé à l'issue de la dernière des Assemblées Générales des sociétés GROUPE CARLIUM et CARLIUM AUTOMOBILES appelées à se prononcer sur ledit apport, avec effet au 31 août 2024.

Il est expressément convenu que le passif transmis sera supporté par la société bénéficiaire seule, sans solidarité de la société apporteuse.

Ainsi que cela sera exposé ci-après au chapitre des déclarations fiscales, les éléments corporels et incorporels, objet du présent apport forment une branche complète d'activité au sens de l'article 210 B du Code général des impôts.

I - Désignation des biens et droits apportés

A) Actif apporté

1. Eléments incorporels

. Immobilisations incorporelles..... 150 000,00 euros

2. Eléments corporels Néant

3. Immobilisations financières..... Néant

4. Stocks..... Néant

5. Valeurs réalisables et disponibles..... Néant

=====

Soit un montant de l'actif apporté de..... 150 000,00 euros

B) Passif pris en charge Néant

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société GROUPE CARLIUM à la société CARLIUM AUTOMOBILES s'élève donc à :

- Total de l'actif 150 000,00 euros

- Total du passif 0,00 euros

=====

Soit un actif net apporté de 150 000,00 euros

Le détail des éléments actifs et passifs composant la branche d'activité apportée figure en **Annexe 3** du présent projet de traité.

Il est fait observer que tous les éléments complémentaires qui s'avéreraient indispensables pour aboutir à une désignation précise et complète, en particulier en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité de la transmission résultant de l'apport, pourront faire l'objet d'états, tableaux, déclarations et de tous autres documents qui seront regroupés dans un acte additif aux présentes, établi contradictoirement entre les représentants qualifiés des deux sociétés.

Origine de propriété

Le fonds de commerce transmis dans le cadre du présent apport appartient à la société GROUPE CARLIUM pour l'avoir créé et développé depuis sa constitution.

II- Propriété et Jouissance

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que le présent apport sera, comptablement et fiscalement, réputé avoir effet rétroactif au 1^{er} septembre 2024.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1, les opérations se rapportant aux éléments transmis au titre du présent apport et réalisées par la société apporteuse à compter du 1^{er} septembre 2024 et jusqu'à la date de réalisation définitive de l'apport, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société CARLIUM AUTOMOBILES qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

La société CARLIUM AUTOMOBILES, quant à elle, accepte de prendre le jour où elle entrera effectivement en possession des biens, tous les actifs et passifs, tels qu'ils existeront alors et comme tenant lieu de ceux désignés dans le présent traité d'apport, sur la base des comptes arrêtés au 31 août 2024.

A cet égard, le représentant de la société apporteuse déclare qu'il n'a été fait depuis le 1^{er} janvier 2024 aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports.

La société CARLIUM AUTOMOBILES déclare bien connaître et accepter les modifications intervenues ou sur le point d'intervenir entre le 1^{er} janvier 2024 et la date de réalisation de l'apport, dans la consistance des actifs apportés ou du passif pris en charge.

A cet égard, la société CARLIUM AUTOMOBILES se reportera à la comptabilité tenue par la société GROUPE CARLIUM.

CHAPITRE II : Charges et Conditions

Les apports qui précèdent sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé de ces charges et conditions

A/ La société CARLIUM AUTOMOBILES prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront au jour de la réalisation de l'apport, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société GROUPE CARLIUM, pour quelque cause que ce soit, notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Les sociétés GROUPE CARLIUM et CARLIUM AUTOMOBILES conviennent expressément que le passif apporté sera supporté par la société bénéficiaire, sans solidarité de la société apporteuse, conformément aux dispositions de l'article L. 236-21 du Code de commerce.

Les créanciers non obligataires de la société GROUPE CARLIUM et de la société CARLIUM AUTOMOBILES dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet d'apport partiel d'actif pourront faire opposition dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication du traité d'apport, l'opposition formée par un créancier n'ayant pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'apport.

C/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société GROUPE CARLIUM sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société bénéficiaire de payer en l'acquit de la société apporteuse, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société bénéficiaire, le passif de la société apporteuse, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société bénéficiaire prendra en charge le passif de la société apporteuse, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de l'apport projeté, mais exclusivement dans la mesure où ce passif se rapportera aux biens apportés.

Il est précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société GROUPE CARLIUM, à la date du 26 juillet 2024, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société CARLIUM AUTOMOBILES prendra à sa charge les passifs de la branche d'activité apportée qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs de la branche d'activité apportée ayant une cause antérieure au 1^{er} septembre 2024, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de l'apport.

II - Les apports de la société GROUPE CARLIUM sont en outre, faits sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société CARLIUM AUTOMOBILES aura tous pouvoirs, dès la réalisation de l'apport, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société apporteuse et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société CARLIUM AUTOMOBILES supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société CARLIUM AUTOMOBILES exécutera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société apporteuse.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société CARLIUM AUTOMOBILES sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de l'apport dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société apporteuse à des tiers pour l'exploitation de la branche d'activité apportée.

F/ Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société apporteuse et ceux de ses salariés transférés à la société bénéficiaire par l'effet de la loi et dont la liste est en Annexe 4, se poursuivront avec la société bénéficiaire qui se substituera à la société apporteuse, du seul fait de la réalisation du présent apport partiel d'actif.

La société CARLIUM AUTOMOBILES sera donc substituée à la société apporteuse en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, la société GROUPE CARLIUM prend les engagements ci-après :

A/ La société apporteuse s'oblige jusqu'à la date de réalisation de l'apport, à poursuivre l'exploitation de la branche d'activité apportée avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, la société GROUPE CARLIUM s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objet du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société bénéficiaire de l'apport, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles des apports sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société CARLIUM AUTOMOBILES, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société CARLIUM AUTOMOBILES, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Au cas où l'accord, l'agrément ou l'autorisation d'un tiers serait nécessaire au transfert à la société bénéficiaire des biens et contrats visés au présent traité d'apport, la société apporteuse devra les solliciter sans délai et faire ses meilleurs efforts en vue de leur obtention préalablement à la réunion des assemblées générales des sociétés apporteuse et bénéficiaire.

C/ Conformément aux dispositions de l'article L. 2424-1 du Code du travail, la société apporteuse sollicitera de l'inspecteur du travail compétent les autorisations nécessaires pour transférer les salariés protégés au sens de la réglementation du travail à la société bénéficiaire. Le transfert des salariés concernés par cette autorisation sera reporté à la date d'obtention de cette dernière.

D/ La société GROUPE CARLIUM s'oblige à remettre et à livrer à la société CARLIUM AUTOMOBILES, aussitôt après la réalisation définitive du présent apport, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE III : Rémunération des apports

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société GROUPE CARLIUM à la société CARLIUM AUTOMOBILES s'élève donc à 150 000 euros.

Les modalités de détermination de la rémunération de l'apport de la société GROUPE CARLIUM sont décrits en **Annexe 3**.

En rémunération de cet apport net, il sera attribué à la société GROUPE CARLIUM, 150 000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées par la société CARLIUM AUTOMOBILES, qui augmentera ainsi son capital de CENT CINQUANTE MILLE (150 000) euros, pour le porter de MILLE (1 000) euros à CENT CINQUANTE ET UN MILLE (150 000) euros.

Les 150 000 actions nouvelles seront créées jouissance du 31 août 2024 et entièrement assimilées aux titres déjà existants. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la société bénéficiaire, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette, lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

Cet apport n'ouvrira pas droit à une prime d'émission compte tenu que la totalité des nouveaux titres sera émise au pair.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

Le présent apport partiel d'actif est soumis aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société GROUPE CARLIUM, de la présente opération d'apport
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CARLIUM AUTOMOBILES, de l'augmentation de capital indiquée plus haut, comme conséquence de l'apport, par voie d'émission de 150 000 actions nouvelles de 1 euro chacune, attribuées à la société apporteuse en rémunération de son apport

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales. La constatation matérielle de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 31 décembre 2024 au plus tard, le présent traité d'apport sera considéré comme nul et non avenue, sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité de quelque nature que ce soit et sans indemnité d'aucune part.

CHAPITRE V - Déclarations générales

Monsieur Loïc VESIN, ès-qualités, déclare :

- Que la société GROUPE CARLIUM n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaire, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Que la société GROUPE CARLIUM n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Que la société GROUPE CARLIUM a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société CARLIUM AUTOMOBILES ont été régulièrement entreprises ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que ni la branche du fonds de commerce apporté, ni le matériel, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société apporteuse, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société GROUPE CARLIUM s'oblige à tenir à la disposition de la société CARLIUM AUTOMOBILES, pendant trois ans, aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI - Déclarations fiscales

1 - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

2 - Date d'effet fiscal

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que le présent apport aura, de convention expresse entre les parties, une date d'effet fiscal et comptable rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la branche d'activité apportée, seront englobés dans le résultat imposable de la société bénéficiaire des apports.

La société apporteuse et la société bénéficiaire reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal et comptable dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

3 - Engagement de conservation des titres

La Société apporteuse s'engage à conserver les titres reçus en rémunération de son apport pendant une durée d'au moins 3 ans.

4 - Droits d'enregistrement

La société apporteuse et la société bénéficiaire déclarent que les éléments apportés portent sur une branche complète et autonome d'activité et qu'elles sont toutes deux passibles de l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, le présent apport partiel d'actif donnera seulement ouverture au droit fixe prévu à l'article 816 du Code général des impôts.

5 - Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignées constatent que la présente opération d'apport partiel d'actif constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du

Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société bénéficiaire continuera la personne de la société apporteuse et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à l'apport partiel d'actif et qui auraient en principe incombé à la société apporteuse.

En outre, la société bénéficiaire continuera la personne de la société apporteuse et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société apporteuse si elle avait réalisé l'opération.

Les sociétés GROUPE CARLIUM et CARLIUM AUTOMOBILES s'engagent, conformément à l'article 287, 5 c du Code général des impôts et à la doctrine administrative (BOI-DECLA-20-30-20 n°20), à mentionner sur leurs déclarations de chiffre d'affaires souscrites au titre de la période au cours de laquelle l'apport partiel d'actif est réalisé, le montant hors taxe de l'ensemble des biens transférés.

6 -Autres taxes

De façon générale, la société bénéficiaire se substituera de plein droit à la société apporteuse pour tous les droits et obligations de la société apporteuse concernant les autres taxes liées aux apports et qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le présent traité.

7 - Contribution économique territoriale

En vertu du principe selon lequel la contribution économique territoriale est due pour l'année entière par le redevable qui exerce l'activité imposable au 1er janvier, la société apporteuse demeurera redevable de la contribution économique territoriale pour l'année 2018.

Toutefois, la société bénéficiaire s'engage à rembourser à la société apporteuse le montant de la contribution économique territoriale 2018 afférente à la branche d'activité apportée.

CHAPITRE VII - Dispositions diverses

I - Formalités

La société CARLIUM AUTOMOBILES remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société apporteuse déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société bénéficiaire de l'apport, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société apporteuse, pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société CARLIUM AUTOMOBILES lors de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture l'apport partiel d'actif, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société CARLIUM AUTOMOBILES, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les représentants des parties, ès qualités, font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'ils représentent.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par l'apport, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII - Annexes

Les annexes suivantes font partie intégrante du présent traité d'apport partiel d'actif :

Annexe 1 : Bilan, compte de résultat et annexe des sociétés GROUPE CARLIUM
Annexe 2 : Méthodes d'évaluation et de rémunération de l'apport
Annexe 3 : Détail des actifs et passifs apportés
Annexe 4 : Liste des contrats de travail
Annexe 5 : Modalités de détermination de la rémunération de la société apporteuse
Annexe 6 : Etat des inscriptions

Fait à VALENCE
Le 26 juillet 2024
En 4 exemplaires

Pour la société GROUPE CARLIUM
Monsieur Loïc VESIN

Signé par LOIC VESIN
Le 29/07/24

ID: tx_AaGwY05YDr6X

Signed with
Universign

Pour la société CARLIUM AUTOMOBILES
Monsieur Luc MANENT

Signé par LUC MANENT
Le 29/07/24

ID: tx_AaGwY05YDr6X

Signed with
Universign

Annexe 1 : Bilan, compte de résultat et annexe des sociétés GROUPE CARLIUM



S.A.S. GROUPE CARLIUM

88 AVENUE DE LA LIBERATION

26000 VALENCE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	6
- <i>Détail bilan</i>	7 à 10
- <i>Détail Soldes intermédiaires de gestion</i>	11 à 15
- <i>Analyse de votre entreprise</i>	16
- <i>Bilan, Indicateurs financiers</i>	17
- <i>Annexe</i>	18 à 22
DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasse 2065</i>	23 et 24
- <i>Liasses 2050 à 2059-G</i>	25 à 43
- <i>Annexes fiscales</i>	44 à 57

ACR CONSULTANTS

97 CHEMIN DES HUGUENOTS

26000 VALENCE

04 75 82 44 50

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

S.A.S. GROUPE CARLIUM
88 AVENUE DE LA LIBERATION
26000 VALENCE

relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	3 463 317 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	9 136 892 Euros
- Résultat net comptable,	5 813 Euros

Fait à VALENCE
Le 29/03/2024

Florian NOUVET
Expert Comptable

Signé électroniquement le 30/04/2024 par
Florian Nouvet



S.A.S. GROUPE CARLIUM

88 AVENUE DE LA LIBERATION

26000 VALENCE

COMPTES ANNUELS

ACR CONSULTANTS

97 CHEMIN DES HUGUENOTS

26000 VALENCE

04 75 82 44 50

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	7 806	5 932	1 874	3 968
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	18 082	2 266	15 816	16 947
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	2 882	2 739	143	521
	Autres immobilisations corporelles	125 347	62 328	63 019	111 085
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	90 100		90 100	83 400
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	153		153	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	24 350		24 350	24 350
Total II		268 718	73 264	195 454	240 270
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 749 868		1 749 868	1 976 574
	Avances et acomptes versés sur commandes	53 660		53 660	
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	913 171		913 171	929 687
	Autres créances	548 921		548 921	280 641
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	1 598		1 598	5 400
	Charges constatées d'avance (3)	645		645	311
	Total III	3 267 863		3 267 863	3 192 613
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 536 581	73 264	3 463 317	3 432 884

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000	5 000
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	500 219 312	500 209 684
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 813	45 628
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	230 625	260 812
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	 437 554 434 022 209 036	 586 992 418 186 116 977
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	70 962	282 200
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	573 155 160 011	663 434 36 452
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	 1 347 953	 1 067 831
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	3 232 692	3 172 072
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 463 317	3 432 884
Comptes de Régularisation			
		2 949 545	2 707 013

(1) Dont à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202312			Exercice N-131/12/202212		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	8 707 403		8 707 403	8 312 431		394 972	4.75
Production vendue de biens							
Production vendue de services	429 489		429 489	426 080		3 409	0.80
Chiffre d'affaires NET	9 136 892		9 136 892	8 738 511		398 382	4.56
Production stockée							
Production immobilisée			12 000			12 000	
Subventions d'exploitation			27 333	46 666		19 333	41.43
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			24 757	40 448		15 692	38.79
Autres produits			34	19 496		19 462	99.82
Total des Produits d'exploitation (I)			9 201 017	8 845 122		355 895	4.02
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			7 991 608	8 536 207		544 599	6.38
Variation de stock (marchandises)			226 789	645 204		871 993	135.15
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 763			4 763	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			714 793	630 694		84 099	13.33
Impôts, taxes et versements assimilés			3 799	5 543		1 744	31.46
Salaires et traitements			126 379	158 100		31 721	20.06
Charges sociales			31 621	34 066		2 444	7.18
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			26 704	37 923		11 219	29.58
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			508	786		278	35.40
Total des Charges d'exploitation (II)			9 126 964	8 758 114		368 850	4.21
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			74 052	87 008		12 955	14.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 004		987		2 017	204.49
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	3 004		987		2 017	204.49
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	95 556		35 734		59 822	167.41
Différences négatives de change			246		246	100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	95 556		35 980		59 576	165.58
2. Résultat financier (V-VI)	92 552		34 994		57 558	164.48
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	18 500		52 014		70 514	135.57
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 828		4 568		11 260	246.52
Produits exceptionnels sur opérations en capital	54 084		5 825		48 259	828.48
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	69 912		10 393		59 519	572.71
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 239		4 748		1 490	31.39
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	38 777		2 565		36 212	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	45 015		7 313		37 702	515.53
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	24 897		3 079		21 817	708.49
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	584		9 465		8 881	93.83
Total des produits (I+III+V+VII)	9 273 933		8 856 501		417 432	4.71
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 268 120		8 810 873		457 247	5.19
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 813		45 628		39 815	87.26

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2023 12		% CA	Exercice N-1 31/12/2022 12		% CA	Ecart N / N-1	
							Euros	%
Ventes marchandises + Production	9 148 892	100.00		8 738 511	100.00		410 382	4.70
+ Ventes de marchandises	8 707 403	100.00		8 312 431	100.00		394 972	4.75
- Coût d'achat des marchandises vendues	8 218 397	94.38		7 891 003	94.93		327 394	4.15
Marge commerciale	489 006	5.62		421 428	5.07		67 578	16.04
+ Production vendue	429 489	97.28		426 080	100.00		3 409	0.80
+ Production stockée ou déstockage	12 000	2.72					12 000	
+ Production immobilisée								
Production de l'exercice	441 489	100.00		426 080	100.00		15 409	3.62
- Matières premières, approvisionnements consommés	4 763	1.08					4 763	
- Sous traitance directe	269 888	61.13		222 586	52.24		47 302	21.25
Marge brute de production	166 838	37.79		203 494	47.76		36 656	18.01
Marge brute globale	655 843	7.17		624 921	7.15		30 922	4.95
- Autres achats + charges externes	444 905	4.86		408 108	4.67		36 797	9.02
Valeur ajoutée	210 939	2.31		216 814	2.48		5 875	2.71
+ Subventions d'exploitation	27 333	0.30		46 666	0.53		19 333	41.43
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 799	0.04		5 543	0.06		1 744	31.46
- Salaires du personnel	126 379	1.38		158 100	1.81		31 721	20.06
- Charges sociales du personnel	31 621	0.35		34 066	0.39		2 444	7.18
Excédent brut d'exploitation	76 472	0.84		65 771	0.75		10 701	16.27
+ Autres produits de gestion courante	34			19 496	0.22		19 462	99.82
- Autres charges de gestion courante	508	0.01		786	0.01		278	35.40
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	24 757	0.27		40 448	0.46		15 692	38.79
- Dotations aux amortissements	26 704	0.29		37 923	0.43		11 219	29.58
- Dotations aux provisions								
Résultat d'exploitation	74 052	0.81		87 008	1.00		12 955	14.89
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun								
+ Produits financiers	3 004	0.03		987	0.01		2 017	204.49
- Charges financières	95 556	1.04		35 980	0.41		59 576	165.58
Résultat courant	18 500	0.20		52 014	0.60		70 513	135.57
+ Produits exceptionnels	69 912	0.76		10 393	0.12		59 519	572.71
- Charges exceptionnelles	45 015	0.49		7 313	0.08		37 702	515.53
Résultat exceptionnel	24 897	0.27		3 079	0.04		21 817	708.49
- Impôt sur les bénéfices	584	0.01		9 465	0.11		8 881	93.83
- Participation des salariés								
Résultat NET	5 813	0.06		45 628	0.52		39 815	87.26

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	1 874	3 968
20500000 SITE INTERNET	7 806	7 806
28050000 AMORT SITE INTERNET	5 932	3 838
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 816	16 947
20800000 AUTRES IMMO. INCORPORELLES	18 082	18 082
28080000 AMORT AUTRES IMMO INCOPR	2 266	1 135
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	143	521
21540000 MATERIELS INDUSTRIELS	2 882	2 882
28154000 AMORT. MATERIELS	2 739	2 361
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 019	111 085
21810000 AGENCEMENTS INST. DIVERSES	104 886	92 886
21820000 MATERIEL DE TRANSPORTS	1 741	89 967
21830000 MAT. DE BUREAU & INFORMATIQUE	14 221	12 409
21840000 MOBILIER	4 499	4 499
28181000 AMORT. AGENCEMENTS DIVERS	47 492	35 401
28182000 AMORT. MAT. DE TRANSPORTS	1 446	44 634
28183000 AMORT. MAR DE BUREAU & INFO	9 183	5 334
28184000 AMORT MOBILIER	4 207	3 307
AUTRES PARTICIPATIONS	90 100	83 400
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	90 100	83 400
AUTRES TITRES IMMOBILISES	153	
27100000 TITRES IMMOBILISES	153	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	24 350	24 350
27500000 CAUTIONS VERSES	24 350	24 350
Total II	195 454	240 270
MARCHANDISES	1 749 868	1 976 574
37110000 STOCK DE MARCHANDISES	1 749 868	1 976 574
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	53 660	
40910000 AV & ACPTEs VERSES S/ CDES	53 660	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	913 171	929 687
41100000 CLIENTS	735 767	539 598
41600000 CLIENT DOUTEUX		12 600
41810000 FACTURES A ETABLIR	177 404	386 939
49100000 PROV CLIENT DOUTEUX		9 450
AUTRES CREANCES	548 921	280 641
40100000 FOURNISSEURS	38 621	6 521
40980000 AVOIR A RECEVOIR	37 900	
42100900 SAISIE SUR SALAIRE	159	159
43720000 MUTUELLE	2 480	2 048
44400000 ETAT - IMPÔTS S/ LES BENEFICES	13 259	19 315
44520000 TVA DUE INTRACOM	17 833	
44562000 TVA DEDUCTIBLE S/ IMMO.		220
44566100 TVA DEDUCTIBLE B&S. 20%	30 636	3 681
44566200 TVA DEDUCTIBLE / FRAIS	4 516	1 311

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF			Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12	
44566220	TVA DOUANE IMPORTATION				10 571	
44567000	CREDIT DE TVA A REPORTER				26 945	
44568000	CREDIT DE TVA A RECEVOIR		65 000		25 000	
44571100	TVA COLLECTEE 20%		74 730		763	
44571200	TVA COLL. 20% / MARGE		91		1 584	
44586000	TVA S/ FNP		27 377		19 218	
45511000	C/C CARLIUM JP		2 389		1 704	
45513000	C/C LUMA HOLDING		114 561		34 631	
45513200	C/C SCI DE LA LIBERATION		53 440		50 620	
46750000	CARTE GRISE		1 079			
46793000	LYL		221			
46796000	TROUVOTTO		105			
46870000	PRODUITS A RECEVOIR		64 525		76 350	
DISPONIBILITES			1 598		5 400	
51250000	CREDIT AGRICOLE				5 095	
51260000	CREDIT COOPERATIF		1 292			
53000000	CAISSE		306		306	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			645		311	
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		645		311	
Total III			3 267 863		3 192 613	
TOTAL GÉNÉRAL			3 463 317		3 432 884	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
CAPITAL	5 000	5 000
10100000 CAPITAL SOCIAL	5 000	5 000
RESERVE LEGALE	500	500
10611000 RESERVE LEGALE	500	500
AUTRES RESERVES	219 312	209 684
10680000 AUTRES RESERVES	219 312	209 684
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	5 813	45 628
Total I	230 625	260 812
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	437 554	586 992
16400000 EMPRUNT 20 000 EUROS		3 134
16410000 EMPRUNT 37866 EUR	5 486	13 485
16420000 PRET PGE 400 000€ BP	243 061	340 374
16430000 EMPRUNT BPI FRANCE	50 000	50 000
16440000 PRET CRCA 150 000 EUR	119 007	150 000
16445000 PRET REGION	20 000	30 000
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	434 022	418 186
51140000 BILLETS A ORDRE CM	150 000	150 000
51141000 BILLET A ORDRE CA	129 306	140 000
51230000 BANQUE POPULAIRE	79 572	58 765
51240000 SOCIETE GENERALE	69 071	64 524
51250000 CREDIT AGRICOLE	9	
51810000 INTERÊTS COURUS A PAYER	6 064	4 898
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	209 036	116 977
16810000 BILLET DE TRESORERIE	50 000	
45512000 C/C CARLIUM BFR	57 505	15 594
45513100 C/C 2LE HOLDING	101 530	101 383
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	70 962	282 200
41910000 AVANCE ET ACOMPTE RECU S/ CDE	70 962	282 200
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	573 155	663 434
40100000 FOURNISSEURS	312 601	498 126
40810000 FACTURES NON PARVENUES	260 553	165 308
DETTE FISCALES ET SOCIALES	160 011	36 452
42100000 REMUNERATIONS DUES	12 561	15 015
42100100 SALAIRE MANENT HUGO	60	60
42100110 SALAIRE FIORESE SEBASTIEN	61	61
42820000 DETTES - CONGES PAYES	7 017	2 900
43100000 URSSAF	6 955	7 519
43710000 IRP AUTO	2 633	3 491
43820000 DETTES - CH. SOCIALES CP	2 137	524
44210000 P.A.S. A PAYER	338	394
44551000 TVA A DECAISSER	76 672	
44569000 TVA DED. INTRACOM	17 833	
44587000 TVA FACTURE A ETABLIR	32 606	5 349
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER	1 139	1 139

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12	
AUTRES DETTES		1 347 953		1 067 831	
41100000	CLIENTS	243 553		63 309	
41980000	CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	11 242		371 414	
46700000	DEBITEURS/CREDITEURS DIVERS	50 000		10 000	
46710000	CGL	596 184		591 444	
46710400	LYL II	2 496			
46711000	COFIPLAN	110 000			
46711100	CACF SOCIETE FINANCIERE	149 678			
46711110	FINANCO	184 800			
46750000	CARTE GRISE			31 664	
Total IV		3 232 692		3 172 072	
TOTAL GÉNÉRAL		3 463 317		3 432 884	

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2023 12		% CA	Exercice N-1 31/12/2022 12		% CA	Ecart N / N-1	
							Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	9 148 892		100.00	8 738 511		100.00	410 382	4.70
VENTES DE MARCHANDISES	8 707 403		100.00	8 312 431		100.00	394 972	4.75
70710000 VTE VEHICULE OCCAS. HORS MARGE	3 878 546		44.54	3 497 443		42.07	381 103	10.90
70720000 VTE VEHICULE OCCAS. MARGE 20%	289 717		3.33	289 612		3.48	105	0.04
70730000 VTE VEHICULE OCCAS. A PERTE				4 010		0.05	4 010	100.00
70731000 VTE VEHICULE OCCASION 20%	4 377 707		50.28	4 509 432		54.25	131 725	2.92
70732000 VENTES VEHICULES UE	96 000		1.10				96 000	
70733000 VENTES VEHICULES EXO	64 535		0.74	82 706		0.99	18 171	21.97
70780000 REFACTURATTION CARTE GRISE EXO	897		0.01				897	
70970000 RRR S/ VENTES MARCHANDISES 20%				54 619		0.66	54 619	100.00
70970100 RRR S/VENTES MARCHANDISES EXO				8 133		0.10	8 133	100.00
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	8 218 397		94.38	7 891 003		94.93	327 394	4.15
60370000 VAR. STOCK DE MARCHANDISES	226 789		2.60	645 204		7.76	871 993	135.15
60711000 ACHATS VEH. OCCAS EXO	3 679 734		42.26	4 748 999		57.13	1 069 265	22.52
60712000 ACHATS VEH. OCCAS 20%	3 766 246		43.25	3 173 755		38.18	592 491	18.67
60714000 ACHATS VEHICULES INTRACOM	505 884		5.81	570 292		6.86	64 408	11.29
60720000 ACHATS PNEUS	5 068		0.06	6 569		0.08	1 502	22.86
60730000 TRANSPORTS VEHICULES	9 669		0.11	17 547		0.21	7 878	44.90
60780000 FRAIS ACCESSOIRES ACHAT (CG)	10 742		0.12				10 742	
60781000 ACHATS GARANTIE	14 265		0.16	19 044		0.23	4 778	25.09
MARGE COMMERCIALE	489 006		5.62	421 428		5.07	67 578	16.04
PRODUCTION VENDUE	429 489		97.28	426 080		100.00	3 409	0.80
70610000 COMMISSIONS APORTEUR EXO				1 540		0.36	1 540	100.00
70611000 COMM APORTEUR 20%	5 244		1.19	17 638		4.14	12 394	70.27
70614000 COMMISSION DEPOT VENTE 20%	76 983		17.44	85 019		19.95	8 036	9.45
70615000 COMM. FINANCIERES 20%				23 741		5.57	23 741	100.00
70620000 GARANTIE VO EXO				6 881		1.62	6 881	100.00
70621000 GARANTIE VO 20%	6 770		1.53	6 765		1.59	4	0.06
70630000 LOCATION VEHICULE 20%	118 978		26.95	64 079		15.04	54 898	85.67
70640000 LIVRAISON DE VEHICULES 20%	2 486		0.56	2 975		0.70	488	16.41
70820000 COMMISSIONS FINANCEUR EXO	80 194		18.16	53 981		12.67	26 212	48.56
70821000 COMMISSIONS FINANCEUR 20%	68 078		15.42	45 309		10.63	22 769	50.25
70880000 DIVERSES REPARATIONS 20%	39 780		9.01	39 259		9.21	520	1.33
70880100 DIVERSES REPARATIONS EXO	64		0.01				64	
70881000 DIVERSES REFACTURATIONS 20%	28 233		6.39	60 781		14.27	32 548	53.55
70882000 DIVERSES REFACTURATIONS EXO	1 481		0.34	2 925		0.69	1 444	49.37
70884000 FRAIS DE RESTITUTION 20%				8 486		1.99	8 486	100.00
70885000 REFACTURATION LOYER 20%	1 200		0.27	6 700		1.57	5 500	82.09
PRODUCTION IMMOBILISEE	12 000		2.72				12 000	
72200000 PRODUCTION IMMOBILISEE	12 000		2.72				12 000	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	441 489		100.00	426 080		100.00	15 409	3.62
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	4 763		1.08				4 763	
60801000 REFACT VANLIFE	3 865		0.88				3 865	
60802000 REFACTURATION LYL	115		0.03				115	
60803000 REFACTURATION AB CARLIUM	783		0.18				783	

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		% CA	Exercice N-1		% CA	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12		31/12/2022	12		Euros	%
SOUS TRAITANCE DIRECTE	269 888	61.13		222 586	52.24		47 302	21.25
60400000 SOUS TRAITANCE MECA CONCESSION	65 645	14.87		46 548	10.92		19 098	41.03
60401000 SOUS TRAITANCE MECA HORS CONCE	105 811	23.97		64 483	15.13		41 328	64.09
60402000 SOUS TRAITANCE VAN LIFE				16 972	3.98		16 972	100.00
60410000 SOUS TRAITANCE CONTR. TECH.	4 711	1.07		4 540	1.07		172	3.78
60420000 SOUS TRAITANCE CARROSSERIE	66 861	15.14		65 142	15.29		1 719	2.64
60430000 SOUS TRAITANCE NETTOYAGE	16 496	3.74		16 436	3.86		61	0.37
60440000 LIVRAISON VEHICULE				1 729	0.41		1 729	100.00
60450000 SOUS TRAITANCE CARTE GRISE	4 107	0.93		5 807	1.36		1 699	29.27
60460000 SOUS TRAITANCE EXPERTISE	6 256	1.42		930	0.22		5 326	572.64
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	166 838	37.79		203 494	47.76		36 656	18.01
MARGE BRUTE GLOBALE	655 843	7.17		624 921	7.15		30 922	4.95
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	444 905	4.86		408 108	4.67		36 797	9.02
60610000 ACHATS ELECTRICITE	14 460	0.16		6 029	0.07		8 431	139.84
60612000 FOURN. EAU	288	0.00		112	0.00		176	156.54
60613000 GAZ	5 279	0.06		1 170	0.01		4 109	351.21
60614000 FOURN. CARBURANTS	26 965	0.29		25 618	0.29		1 347	5.26
60630000 FOURNITURES PETIT ENTRETIEN	3 068	0.03		10 089	0.12		7 021	69.59
60631000 EQUIPEMENT CARROSSERIE	4 214	0.05					4 214	
60632000 EQUIPMT CARROSSERIE INTRACO				332	0.00		332	100.00
60636000 VETEMENTS DE TRAVAIL	988	0.01		382	0.00		606	158.93
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 697	0.05		4 693	0.05		4	0.08
61100000 PRESTATION DE SERVICES	17 699	0.19		15 658	0.18		2 042	13.04
61320100 LOCATION AV. DE LA LIBERATION	35 000	0.38		30 000	0.34		5 000	16.67
61326000 LOCATION COPIEUR ACTY PRINT				480	0.01		480	100.00
61328100 LOCATION EX-409-FF	1 149	0.01		2 848	0.03		1 699	59.66
61328200 LOC VW TIGUAN FG-236-VW ND	1 380	0.02		5 342	0.06		3 962	74.17
61328300 LOCATION FJ-175-BM arteon	4 283	0.05		5 989	0.07		1 706	28.49
61328400 LOCATION SEAT ATECA FN-500-CG	2 572	0.03		2 679	0.03		107	4.00
61328500 LOCATION SEAT ATECA FM-468-HN	2 066	0.02		2 107	0.02		41	1.94
61328600 LOCATION LAND ROVER ET-475-MV				4 121	0.05		4 121	100.00
61328700 LOCATION BMW X DRIVE FY-839-CS	4 529	0.05		4 529	0.05			
61328800 LOYERS SEAT ATECA FH-394-YT	2 467	0.03		2 467	0.03			
61328900 LOCATION BMW XDRIVE GB-189-XR	8 855	0.10		8 784	0.10		71	0.80
61328910 LOCATION 2 ROUES FE-690-NM				313	0.00		313	100.00
61328920 LOC BMW X1 DRIVE GC-776-VN	5 872	0.06		5 144	0.06		729	14.17
61328930 LOC HYUNDAI TUCSON GF-554-FM	4 629	0.05		3 598	0.04		1 031	28.66
61328940 LOC HYUNDAI TUCSON GG-863-TP				3 713	0.04		3 713	100.00
61328950 LOCATION SKODA KAMIQ GK-718-HA	1 869	0.02		275	0.00		1 594	579.27
61328960 LOCATION SKODA KAMIK GK-717-HA	1 869	0.02		275	0.00		1 594	579.27
61328970 LOCATION CROSSLAND GP-360-PG	925	0.01					925	
61328980 LOCATION CROSSLAND GM-047-GV	1 541	0.02					1 541	
61328990 LOCATION WV TAIGO GN-156-LD	1 651	0.02					1 651	
61328991 LOCATION HYUNDAI GP-755-DQ	4 150	0.05					4 150	
61328992 LOC. TAIGO GS-100-NT	228	0.00					228	
61329000 LOCATION SCI IMPASSE	12 000	0.13		2 667	0.03		9 333	350.00
61351000 ABONNEMENT LOGICIEL IZISCAR	311	0.00		932	0.01		621	66.67
61352000 LOCATION ADOBE	162	0.00		176	0.00		15	8.33
61353000 LOCATION KOESIO	7 940	0.09					7 940	
61400000 CHARGES LOCATIVES	4 276	0.05		3 426	0.04		850	24.83
61551000 ENT. IMMOBILIER	6 691	0.07		7 274	0.08		583	8.02
61552000 ENTRETIEN ESPACES VERTS	1 800	0.02		1 102	0.01		698	63.39

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		% CA	Exercice N-1		% CA	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12		31/12/2022	12		Euros	%
61560000 MAINTENANCE	1	762	0.02	2	763	0.03	1 002	36.25
61561000 GARDIENNAGE				1	300	0.01	1 300	100.00
61610000 ASSURANCE	17	637	0.19	19	974	0.23	2 337	11.70
61620000 HOMME CLE	560		0.01	560		0.01		
61630000 ASSURANCE PRET	2	085	0.02	843		0.01	1 243	147.47
61640000 ASSURANCES DIVERSES	272		0.00				272	
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE				15		0.00	15	100.00
61840000 ABONNEMENT CK SEVEN	519		0.01				519	
62141000 HONORAIRES 2LE HOLDING	35	300	0.39	41	604	0.48	6 304	15.15
62142000 HONORAIRES LUMA	35	300	0.39	41	604	0.48	6 304	15.15
62220000 COMMISSIONS SUR VENTES	24	905	0.27	40	140	0.46	15 235	37.96
62260000 HONORAIRES	13	106	0.14	14	169	0.16	1 063	7.50
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES	480		0.01	995		0.01	515	51.76
62262000 HONORAIRES DIVERS	5	040	0.06	492		0.01	4 548	924.39
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	55		0.00	821		0.01	766	93.31
62300000 PUBLICITE	2	478	0.03	8	979	0.10	6 501	72.40
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	45	403	0.50	20	558	0.24	24 844	120.85
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	1	164	0.01	8	085	0.09	6 921	85.60
62380000 DONS AUX OEUVRES	3	850	0.04	6	750	0.08	2 900	42.96
62410000 TRANSPORTS				210		0.00	210	100.00
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	20	789	0.23	12	841	0.15	7 948	61.90
62570000 RECEPTIONS	6	335	0.07	6	571	0.08	236	3.59
62610000 FRAIS POSTAUX ET DE TELECOM	2	266	0.02	3	779	0.04	1 513	40.04
62720000 COMMISSION SUR EMPRUNT	2	473	0.03	1	559	0.02	914	58.63
62780000 SERVICES BANCAIRES	26	136	0.29	10	723	0.12	15 413	143.73
62800000 COTISATIONS	1	116	0.01	451		0.01	665	147.34
VALEUR AJOUTEE	210	939	2.31	216	814	2.48	5 875	2.71
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	27	333	0.30	46	666	0.53	19 333	41.43
74000000 AIDE ASP	27	333	0.30	46	666	0.53	19 333	41.43
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3	799	0.04	5	543	0.06	1 744	31.46
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE				633		0.01	633	100.00
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	877		0.01	512		0.01	366	71.46
63511000 CET - CFE/CVAE	2	922	0.03	4	354	0.05	1 432	32.89
63580000 IMPOTS DIVERS				45		0.00	45	100.00
SALAIRES DU PERSONNEL	126	379	1.38	158	100	1.81	31 721	20.06
64110000 SALAIRES BRUT	119	657	1.31	163	464	1.87	43 808	26.80
64120000 CONGES PAYES	4	117	0.04	6	935	0.08	11 051	159.37
64131000 REMUNERATION STAGIAIRE	1	081	0.01				1 081	
64140000 INDEMNITES IJSS	889		0.01	1	571	0.02	682	43.40
64141000 INDEMNITES NON SOUMISES	635		0.01				635	
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	31	621	0.35	34	066	0.39	2 444	7.18
64510000 COTISATIONS URSSAF	14	670	0.16	18	301	0.21	3 632	19.85
64530000 COTISATIONS RETRAITES	3	979	0.04	5	251	0.06	1 272	24.22
64533000 COTISATIONS PREVOYANCE	3	425	0.04	4	031	0.05	606	15.03
64540000 COTISATIONS POLE EMPLOI	5	026	0.05	6	866	0.08	1 840	26.80
64570000 MUTUELLE	1	215	0.01	831		0.01	384	46.26
64582000 CH. SOCIALES CONGES PAYES	1	612	0.02	2	299	0.03	3 911	170.12
64590000 DIVERS CHARGES DE PERSONNEL	660		0.01				660	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	1	035	0.01	1	085	0.01	50	4.61

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		% CA	Exercice N-1		% CA	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12		31/12/2022	12		Euros	%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	76 472	0.84		65 771	0.75		10 701	16.27
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	34			19 496	0.22		19 462	99.82
75800000 PRDTS DIVERS DE GESTION	34	0.00		19 496	0.22		19 462	99.82
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	508	0.01		786	0.01		278	35.40
65400000 PERTE SUR CREANCES IRREC	500	0.01					500	
65800000 CHARGES DIV DE GESTION COURANT	8	0.00		786	0.01		778	99.05
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	24 757	0.27		40 448	0.46		15 692	38.79
78173000 REPRISE PROVISION STOCK				37 500	0.43		37 500	100.00
78174000 REPRISE CLIENTS DOUTEUX	9 450	0.10					9 450	
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	15 307	0.17		2 948	0.03		12 358	419.15
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	26 704	0.29		37 923	0.43		11 219	29.58
68111000 DOT. AMORT. IMMO INCORP.	3 225	0.04		3 108	0.04		117	3.76
68112000 DOT. IMMO. CORPORELLES	23 479	0.26		34 815	0.40		11 336	32.56
RESULTAT D'EXPLOITATION	74 052	0.81		87 008	1.00		12 955	14.89
PRODUITS FINANCIERS	3 004	0.03		987	0.01		2 017	204.49
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	3 004	0.03		987	0.01		2 017	204.49
CHARGES FINANCIERES	95 556	1.04		35 980	0.41		59 576	165.58
66112000 INTERETS AVANCE CGL	25 257	0.28		8 513	0.10		16 743	196.67
66113000 INTERET AVANCE COFIPLAN	8 738	0.10					8 738	
66114000 INTERET AVANCE CACF	3 599	0.04					3 599	
66115000 INTERETS BILLET FI	7 076	0.08					7 076	
66116000 INTERETS / EMPRUNTS	10 915	0.12		2 523	0.03		8 392	332.56
66150000 INTERETS DES C/C ET DEPOTS	12 080	0.13		1 409	0.02		10 672	757.64
66160000 INTERÊTS BANCAIRES	27 892	0.30		23 289	0.27		4 604	19.77
66600000 PERTE DE CHANGE				246	0.00		246	100.00
RESULTAT COURANT	18 500	0.20		52 014	0.60		70 513	135.57
PRODUITS EXCEPTIONNELS	69 912	0.76		10 393	0.12		59 519	572.71
77180000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 828	0.17		4 568	0.05		11 260	246.52
77500000 PDTS CESSION ELEMENTS ACTIFS	39 084	0.43		5 825	0.07		33 259	570.97
77510000 PD CESSION ACTIF 20%	15 000	0.16					15 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 015	0.49		7 313	0.08		37 702	515.53
67120000 PENALITES ET AMENDES	311	0.00		479	0.01		168	35.14
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 928	0.06		4 269	0.05		1 659	38.86
67500000 VALEURS COMPTABLES ELTS CEDES	38 777	0.42		2 565	0.03		36 212	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24 897	0.27		3 079	0.04		21 817	708.49
IMPOT SUR LES BENEFICES	584	0.01		9 465	0.11		8 881	93.83
69500000 IMPOTS SUR LES SOCIETES	2 894	0.03		13 515	0.15		10 621	78.59
69900000 CREDIT D'IMPOT	2 310	0.03		4 050	0.05		1 740	42.96

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	CA	31/12/2022 12	CA	Euros	%
RESULTAT NET	5 813	0.06	45 628	0.52	39 815	87.26

ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
Immobilisations	195 454	240 270
Stocks et en cours	1 749 868	1 976 574
Créances	1 515 752	1 210 328
Disponibilités	1 598	5 400
Comptes de régularisation	645	311
TOTAL DE L'ACTIF	3 463 317	3 432 884
Capitaux propres (Dont résultat) Provisions risques et charges	230 625 5 813	260 812 45 628
Dettes financières	1 080 612	1 122 156
Dettes d'exploitation	2 152 081	2 049 916
Comptes de régularisation		
TOTAL DU PASSIF	3 463 317	3 432 884

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
Ventes de marchandises Production de l'exercice	8 707 403 441 489	8 312 431 426 080
Marge commerciale % CA Ventes de marchandises	489 006 5.62	421 428 5.07
Marge brute de production % CA Production exercice	166 838 37.79	203 494 47.76
Marge brute globale % CA	655 843 7.17	624 921 7.15
Valeur ajoutée % CA	210 939 2.31	216 814 2.48
Excédent brut d'exploitation % CA	76 472 0.84	65 771 0.75
Résultat courant % CA	18 500 0.20	52 014 0.60
Résultat net % CA	5 813 0.06	45 628 0.52

RATIOS	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
Rotation des stocks (en nombre de jours)	76.61	90.17
Crédit moyen client (en nombre de jours)	31.84	30.78
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)	18.89	22.66
Solvabilité à court terme	0.51	0.45
Autonomie financière	0.07	0.08

BILAN AU 31/12/2023

ACTIF

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart %	
Immob.incorporelles nettes	17 689	20 914	15.42-	
Immob.corporelles nettes	63 162	111 606	43.41-	
Immob.financières	114 603	107 750	6.36	
ACTIF IMMOBILISE	195 454	240 270	18.65-	m
Stock matières, marchandises	1 749 868	1 976 574	11.47-	
Produits finis				
Travaux en cours				
STOCKS ET EN COURS	1 749 868	1 976 574	11.47-	m
Avances fournisseurs	91 560			
Créances clients	913 171	929 687	1.78-	
Autres créances	511 021	280 641	82.09	
Comptes de régularisation	645	311	107.77	
VALEURS REALISABLES	1 516 397	1 210 639	25.26	k
Disponibilités	1 598	5 400	70.42-	
ACTIF CIRCULANT	3 267 863	3 192 613	2.36	k
TOTAL GENERAL	3 463 317	3 432 884	0.89	g

PASSIF

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart %	
Capital	5 000	5 000		
Résultat de l'exercice	5 813	45 628	87.26-	
Prélèvements, distributions				
Autres fonds propres	219 812	210 184	4.58	
FONDS PROPRES	230 625	260 812	11.57-	m
Provisions réglementées				
Prov.risques et charges				
Subventions				
Emprunts à plus d'un an				
DETTES LONG TERME				g
CAPITAUX STABLES	230 625	260 812	11.57-	m
Emprunts à court terme	487 554	586 992	16.94-	
Avances clients	82 204	653 614	87.42-	
Dettes fournisseurs	573 155	663 434	13.61-	
Dettes fiscales et sociales	160 011	36 452	338.97	
Autres dettes	1 501 811	818 291	83.53	
Comptes de régularisation				
Concours bancaires	427 958	413 288	3.55	
DETTES COURT TERME	3 232 692	3 172 072	1.91	g
TOTAL GENERAL	3 463 317	3 432 884	0.89	g

INDICATEURS FINANCIERS

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart
Rotation des stocks	76.61	90.17	13.57-
Délai de paiement clients	31.84	30.78	1.07
Délai de paiement fournisseurs	18.89	22.66	3.77-
Fonds de roulement en jours	1.39	0.85	0.54
Utilisation du fonds de roulement	18.25	17.87	0.38
Trésorerie en jours	16.80-	16.80-	0.00
Prélèvements / résultat			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 463 317.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 136 892.25 Euros et dégageant un bénéfice de 5 812.87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -****Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 887		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 882		
Installations générales agencements aménagements divers	92 886		12 000
Matériel de transport	89 967		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 908		1 812
TOTAL	202 642		13 812
Autres participations	83 400		6 700
Autres titres immobilisés			153
Prêts, autres immobilisations financières	24 350		
TOTAL	107 750		6 853
TOTAL GENERAL	336 280		20 664

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			25 887	25 887
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 882	2 882
Installations générales agencements aménagements divers			104 886	104 886
Matériel de transport		88 226	1 741	1 741
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			18 720	18 720
TOTAL		88 226	128 228	128 228
Autres participations			90 100	90 100
Autres titres immobilisés			153	153
Prêts, autres immobilisations financières			24 350	24 350
TOTAL			114 603	114 603
TOTAL GENERAL		88 226	268 718	268 718

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		4 973	3 225		8 198
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 361	378		2 739
Installations générales agencements aménagements divers		35 401	12 091		47 492
Matériel de transport		44 634	6 261	49 449	1 446
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 641	4 749		13 390
TOTAL		91 037	23 479	49 449	65 066
TOTAL GENERAL		96 010	26 704	49 449	73 264
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 225				
Instal.techniques matériel outillage indus.	378				
Instal.générales agenc.aménag.divers	12 091				
Matériel de transport	6 261				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 749				
TOTAL	23 479				
TOTAL GENERAL	26 704				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	9 450		9 450		
TOTAL	9 450		9 450		
TOTAL GENERAL	9 450		9 450		
Dont dotations et reprises d'exploitation			9 450		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	24 350		24 350
Autres créances clients	913 171	913 171	
Personnel et comptes rattachés	159	159	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 480	2 480	
Impôts sur les bénéfices	13 259	13 259	
Taxe sur la valeur ajoutée	220 182	220 182	
Groupe et associés	170 389	170 389	
Débiteurs divers	142 453	142 453	
Charges constatées d'avance	645	645	
TOTAL	1 487 087	1 462 737	24 350

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	439 508	439 508		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	432 068	148 921	283 147	
Emprunts et dettes financières divers	50 000	50 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	573 155	573 155		
Personnel et comptes rattachés	19 698	19 698		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 724	11 724		
Taxe sur la valeur ajoutée	127 111	127 111		
Autres impôts taxes et assimilés	1 478	1 478		
Groupe et associés	159 036	159 036		
Autres dettes	1 347 953	1 347 953		
TOTAL	3 161 730	2 878 583	283 147	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	151 426			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	250 864			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	5.0000	1 000			1 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	177 404
Autres créances	102 425
Total	279 830

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 064
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	260 553
Dettes fiscales et sociales	10 293
Autres dettes	11 242
Total	288 152

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	645
Total	645

S.A.S. GROUPE CARLIUM

88 AVENUE DE LA LIBERATION

26000 VALENCE

DOSSIER FISCAL

ACR CONSULTANTS

97 CHEMIN DES HUGUENOTS

26000 VALENCE

04 75 82 44 50

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012023		et clos le		31122023		Régime simplifié d'imposition									
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal		X							
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre																	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case																	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																	
Désignation de la société:						Adresse du siège social:											
S.A.S. GROUPE CARLIUM						88 AVENUE DE LA LIBERATION											
SIRET		7	5	3	8	1	9	9	3	7	0	0	0	3	2	26000 VALENCE	
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:											
REGIME FISCAL DES GROUPES																	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante																	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:																	
						SIRET											
B ACTIVITE																	
Activités exercées		AUTOMOBILES						Si vous avez changé d'activité, cochez la case									
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)																	
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal						0		Déficit							
Bénéfice imposable à 15%		19		295		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %											
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%							
		Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)					
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations																	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies									
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies				Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies									
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies				Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A				Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies									
Société d'investissement immobilier cotée				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				Autres dispositifs									
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)								Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %							
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :						dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)																	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt																	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)																	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%																	
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)																	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%																	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?						OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé		C E G I D						
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .																	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:											
ACR CONSULTANTS 97 CHEMIN DES HUGUENOTS 26000 VALENCE Tél: 04 75 82 44 50						Tél:											
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:											
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date: 30/04/2024		Lieu: VALENCE									
						Qualité et nom du signataire:		PRESIDENT									
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné								Signature		2LE HOLDING							
Examen de conformité fiscale (ECF)																	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I										REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																									
Montant global brut des distributions (1)										payées par la société elle-même										a	36 000										payées par un établissement chargé du service des titres										b										
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c																																									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d																																									
Montant des distributions										e																																									
autres que celles visées en (a),										f																																									
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g																																									
										h																																									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i																																									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j										36 000																															
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)										36 000																															
J										REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																																							
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :																																							
												à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les																																			
1										2		3		4		Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.		Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.																													
K										DIVERS																																									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																																			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																			
L										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																									
REMUNERATIONS																																																			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																																																			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																																																			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À										0 %										15 %										19 %																					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																																			
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice																																																			
MVLT réalisée au cours de l'exercice																																																			
MVLT restant à reporter																																																			
M										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																																									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																																																			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																																			

Désignation de l'entreprise : S.A.S. GROUPE CARLIUM										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*										12							
Adresse de l'entreprise 88 AVENUE DE LA LIBERATION										26000 VALENCE										Durée de l'exercice précédent*		12					
Numéro SIRET*										75381993700032										Néant		☐ *					
																				Exercice N clos le, 131122023				N-1 131122022			
										Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3				Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)										AA																	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *										AB						AC										
	Frais de développement *										CX						CQ										
	Concessions, brevets et droits similaires										AF	7 806					AG	5 932					1 874 3 968				
	Fonds commercial (1)										AH						AI										
	Autres immobilisations incorporelles										AJ	18 082					AK	2 266					15 816 16 947				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL						AM										
	Terrains										AN						AO										
	Constructions										AP						AQ										
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR	2 882					AS	2 739 143					521				
	Autres immobilisations corporelles										AT	125 347					AU	62 328					63 019 111 085				
	Immobilisations en cours										AV						AW										
	Avances et acomptes										AX						AY										
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS						CT										
	Autres participations										CU	90 100					CV						90 100 83 400				
	Créances rattachées à des participations										BB						BC										
	Autres titres immobilisés										BD	153					BE						153				
	Prêts										BF						BG										
	Autres immobilisations financières*										BH	24 350					BI						24 350 24 350				
TOTAL (II)										BJ	268 718					BK	73 264					195 454 240 270					
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements										BL						BM										
	En cours de production de biens										BN						BO										
	En cours de production de services										BP						BQ										
	Produits intermédiaires et finis										BR						BS										
	Marchandises										BT	1 749 868					BU						1 749 868 1 976 574				
	Avances et acomptes versés sur commandes										BV	53 660					BW						53 660				
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*										BX	913 171					BY						913 171 929 687				
	Autres créances (3)										BZ	548 921					CA						548 921 280 641				
	Capital souscrit et appelé, non versé										CB						CC										
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)										CD						CE										
	Disponibilités										CF	1 598					CG						1 598 5 400				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*										CH	645					CI						645 311				
	TOTAL (III)										CJ	3 267 863					CK						3 267 863 3 192 613				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)										CW																
	Primes de remboursement des obligations (V)										CM																
	Ecart de conversion actif* (VI)										CN																
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO	3 536 581					IA	73 264					3 463 317 3 432 884					
Renvois : (1) Dont droit au bail										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					CP						(3) Part à plus d'un an : CR						
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :					Stocks :					Créances :							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : S.A.S. GROUPE CARLIUM

Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5...000.....)			DA	5 000	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	500	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	219 312	209 684	
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	5 813	45 628	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	230 625	260 812	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	871 576	1 005 179	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	209 036	116 977	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	70 962	282 200	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	573 155	663 434	
	Dettes fiscales et sociales			DY	160 011	36 452	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	1 347 953	1 067 831	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
	TOTAL (IV)			EC	3 232 692	3 172 072	
	Ecart de conversion passif * (V)			ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 463 317	3 432 884	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 949 545	2 707 013
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	148 652	123 288

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. GROUPE CARLIUM

Néant

*

			Exercice N						Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	8 707 403	FB		FC	8 707 403	8 312 431	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF			
			FG	429 489	FH		FI	429 489	426 080	
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	9 136 892	FK		FL	9 136 892	8 738 511	
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN	12 000		
	Subventions d'exploitation						FO	27 333	46 666	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	24 757	40 448	
	Autres produits (1) (11)						FQ	34	19 496	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 201 017	8 845 122	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	7 991 608	8 536 207	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	226 789	(645 204)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	4 763		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	714 793	630 694	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	3 799	5 543	
	Salaires et traitements*						FY	126 379	158 100	
	Charges sociales (10)						FZ	31 621	34 066	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS		GA	26 704	37 923
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	508	786	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	9 126 964	8 758 114	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	74 052	87 008	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	3 004	987	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	3 004	987	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	95 556	35 734	
	Différences négatives de change						GS		246	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	95 556	35 980	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(92 552)	(34 994)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(18 500)	52 014		

Désignation de l'entreprise : S.A.S. GROUPE CARLIUM										Néant ☐ *						
										Exercice N		Exercice N-1				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	15 828		4 568			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	54 084		5 825			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC						
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	69 912		10 393			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	6 239		4 748			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	38 777		2 565			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG						
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	45 015		7 313			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	24 897		3 079			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ						
Impôts sur les bénéfices *										HK	584		9 465			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	9 273 933		8 856 501			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	9 268 120		8 810 873			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	5 813		45 628			
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO						
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY						
	(3)	Dont	{ - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier							IG						
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									HP					
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									HQ					
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IH					
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									IJ					
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									IK					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									HX					
	(9)	Dont transferts de charges									RC					
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A1	15 307		2 948		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A3					
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6			obligatoires		A9					
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8			dont cotisations Madelin		A7					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N					
	PENALITES ET AMENDES										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
	DIVERSES OPERATIONS										311					
	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS										5 928		15 828			
											38 777		54 084			
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N					
											Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : S.A.S. GROUPE CARLIUM													Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations								
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II			KD		25 887		KE	KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI							
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	]		KJ				KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	]				KM					KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants	M2							]			KP		KQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3	]	KS	2 882	KT	KU								
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	92 886	KW	KX	12 000							
		Matériel de transport *				KY	89 967	KZ	LA								
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	16 908	LC	LD	1 812							
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG								
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ								
	Avances et acomptes					LK		LL	LM								
	TOTAL III					LN	202 642	LO	LP	13 812							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T							
Autres participations					8U	83 400	8V	8W	6 700								
Autres titres immobilisés					1P		1R	1S	153								
Prêts et autres immobilisations financières					1T	24 350	1U	1V									
TOTAL IV					LQ	107 750	LR	LS	6 853								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	336 280	ØH	ØJ	20 664								
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			IN		CØ		DØ		D7							
	TOTAL I																
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			IO		LV		LW	25 887	1X	25 887						
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ							
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC							
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF							
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	2 882	ML	2 882						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	104 886	MO	104 886						
		Matériel de transport		IV		MP	88 226	MQ	1 741	MR	1 741						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	18 720	MU	18 720						
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX							
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB							
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF							
	TOTAL III			IY		NG	88 226	NH	128 228	NI	128 228						
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW						
Autres participations			IO		ØX		ØY	90 100	ØZ	90 100							
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	153	2D	153							
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	24 350	2G	24 350							
TOTAL IV			I3		NJ		NK	114 603	2H	114 603							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	88 226	ØL	268 718	ØM	268 718							

Désignation de l'entreprise : S.A.S. GROUPE CARLIUM

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 973	PF	3 225	PG		PH	8 198
TOTAL I		RK	4 973	RM	3 225	RN		RO	8 198
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	2 361	QA	378	QB		QC	2 739
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	35 401	QE	12 091	QF		QG	47 492
	Matériel de transport	QH	44 634	QI	6 261	QJ	49 449	QK	1 446
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 641	QM	4 749	QN		QO	13 390
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	91 037	QV	23 479	QW	49 449	QX	65 066
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	96 010	QP	26 704	QQ	49 449	QR	73 264

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Inst.gales,agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
Emballages récup.et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL							NM					NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. GROUPE CARLIUM

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	9 450	6V	9 450
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	9 450	TZ	9 450
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	9 450	UC	9 450
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	9 450
	- financières			UG	
	- exceptionnelles			UJ	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : S.A.S. GROUPE CARLIUM										Néant			*				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1			A 1 an au plus 2			A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL				UM				UN				
	Prêts (1) (2)				UP				UR				US				
	Autres immobilisations financières				UT	24 350			UV				UW	24 350			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA												
	Autres créances clients				UX	913 171			913 171								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				Z1												
	Personnel et comptes rattachés				UY	159			159								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	2 480			2 480								
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			VM	13 259			13 259								
		publiques	Taxe sur la valeur ajoutée			VB	220 182			220 182							
			Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN											
			Divers			VP											
	Groupe et associés (2)				VC	170 389			170 389								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	142 453			142 453								
	Charges constatées d'avance				VS	645			645								
TOTAUX					VT	1 487 087			VU	1 462 737			VV	24 350			
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD												
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE												
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF											
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1			A 1 an au plus 2			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3			A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y													
Autres emprunts obligataires (1)				7Z													
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	439 508			439 508									
		à plus de 1 an à l'origine		VH	432 068			148 921			283 147						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	50 000			50 000									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	573 155			573 155									
Personnel et comptes rattachés				8C	19 698			19 698									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	11 724			11 724									
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices			8E													
	collectivités	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	127 111			127 111								
publiques		Obligations cautionnées			VX												
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	1 478			1 478									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J													
Groupe et associés (2)				VI	159 036			159 036									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	1 347 953			1 347 953									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2													
Produits constatés d'avance				8L													
TOTAUX				VY	3 161 730			VZ	2 878 583			283 147					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	151 426			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	250 864			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S.A.S. GROUPE CARLIUM					Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3										
I. RÉINTEGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											WA	5 813				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WB						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG			XE						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	)										
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	311					
	Amendes et pénalités		WJ	311		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7	2 894				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	8 737		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7	8 737					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)								I8						
			- imposées au taux de 0 %								ZN						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme								WN						
			- Plus-values soumises au régime des fusions								WO						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	3 850			
								Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3					
										TOTAL I		WR	21 605				
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *														WS			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)											WV				
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)											WH				
		- imposées aux taux de 19 %											WP				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures											WW				
		- imputées sur les déficits antérieurs											XB				
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ					
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations								2A			XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY				
	Majoration d'amortissement *												XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			XF			
						Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA						
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9			Créance dégagee par le report en arriere du déficit		ZI			XG	2 310			
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	2 310				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					bénéfice (I moins II)		XI	19 295		XJ							
					déficit (II moins I)												
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	19 295		XO							

31/12/2023

Désignation de l'entreprise : S.A.S. GROUPE CARLIUM				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	(0)
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	(0)
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	9 154
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : S.A.S. GROUPE CARLIUM															Néant ☐ *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales		ZB											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	45 628		Dividendes		- Autres réserves		ZD	9 628										
	Prélèvements sur les réserves			OE			Autres répartitions				ZE	36 000										
							Report à nouveau				ZF											
	TOTAL I			OF	45 628		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZG											
															ZH		45 628					
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :				Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ											
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR											
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS											
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	287 588				238 244						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	109 725				89 865						
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	70 600				83 208						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	18 681				16 477						
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	24 905				40 140						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	203 295				162 761						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	714 793				630 694						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	2 922				4 354						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS										9Z	877				1 189						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	3 799				5 543						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	1 186 796				2 247 296						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	2 209 125				1 373 061						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*										OB											
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	5.57		%		2.21		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG											
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH											
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA			Plus-values à 15 % JK			Plus-values à 0 % JL															
				Plus-values à 19 % JM			Imputations JC															
	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15 % JN			Plus-values à 0 % JO															
				Plus-values à 19 % JP			Imputations JF															
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH			N° SIRET de la société mère du groupe JJ																		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : S.A.S. GROUPE CARLIUM

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	TESLA EN-443-PY	67 000	35 722		31 278
	2	PASSAT SW EE-270-	21 226	13 727		7 499
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪	
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %		
I - Immobilisations *	1	39 084	7 806	7 806				
	2	15 000	7 501	7 501				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			15 307				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☒ :

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

TOTAL 1

TOTAL 2

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

TOTAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S.A.S. GROUPE CARLIUM

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : S.A.S. GROUPE CARLIUM					Néant ☒ *	
I						
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II						
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.S. GROUPE CARLIUM					Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :					YP	13		
dont apprentis					YF	7		
dont handicapés					YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	9 136 892		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL	15 307		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					OT			
TOTAL 1					OX	9 152 200		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OH	34		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE	12 000		
Subventions d'exploitation reçues					OF	27 333		
Variation positive des stocks					OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI	15 307		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT	15 828		
TOTAL 2					OM	70 502		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats					ON	8 326 219		
Variation négative des stocks					OQ	226 789		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	279 496		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS	3 935		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	508		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OY			
TOTAL 3					OJ	8 836 947		
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					OG	385 755		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					SA	385 755		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	9 152 200	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	6
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX			
Période de référence			GY	01/01/2023	GZ	31/12/2023		
Date de cessation					HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

Cegid Quadr

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 7 5 3 8 1 9 9 3 7 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. GROUPE CARLIUM

ADRESSE (voie) 88 AVENUE DE LA LIBERATION

CODE POSTAL 26000 VILLE VALENCE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique EURL Dénomination 2LE HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 889628137 % de détention 51.00 Nb de parts ou actions 510

Adresse : N° 37 Voie B AVENUE DES QUARTS

Code postal 26120 Commune MALISSARD Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination LUMA

N° SIREN (si société établie en France) 889084588 % de détention 49.00 Nb de parts ou actions 490

Adresse : N° 88 Voie AVENUE DE LA LIBERATION

Code postal 26000 Commune VALENCE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

1

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

7 5 3 8 1 9 9 3 7 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S. GROUPE CARLIUM

ADRESSE (voie)

88 AVENUE DE LA LIBERATION

CODE POSTAL

26000

VILLE

VALENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique

SCI

Dénomination

DE LA LIBERATION

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

80.00

Adresse :

N°

88

Voie

AVENUE DE LA LIBERATION

Code postal

Commune

VALENCE

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

CARLIUM BFR

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

80.00

Adresse :

N°

88

Voie

AVENUE DE LA LIBERATION

Code postal

26000

Commune

VALENCE

Pays

France

Forme juridique

SARL

Dénomination

CARLIUM JP

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

34.00

Adresse :

N°

88

Voie

AVENUE DE LA LIBERATION

Code postal

26000

Commune

VALENCE

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

31/12/2023

Total	279 830
-------	---------

31/12/2023

Total	288 152
-------	---------

31/12/2023

Charges constatées d'avance	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES D'EXPLOITATION	645		
Total	645		

Désignation de l'entreprise apporteuse :

S.A.S CARLIUM

88 AVENUE DE LA LIBERATION

26000

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

S.A.S. CARLIUM BFR

88 AVENUE DE LA LIBERATION

26000 VALENCE

Date de réalisation de l'opération :

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

x

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art.151 octies A du CGI)

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					80 000
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210 B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à un apport de branche complète d'activité.

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	S . A . S . GROUPE CARLIUM
Numéro SIRET du principal établissement	75381993700032
Code APE	4511Z
Adresse du siège social si différente	

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	19 295
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B . Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II Bénéfices soumis au taux réduit	
g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € (*) ou 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	19 295
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	19 295
l III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	0 -
m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

(*) Le plafond du bénéfice taxable au taux de 15 % est de 42 500 € au lieu de 38 120 € pour les exercices clos à compter du 31/12/2022.

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

Adresse du siège social si différente

S . A . S . GROUPE CARLIUM

75381993700032

4511Z

PARTICIPATIONS DETENUES PAR D'AUTRES SOCIETES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)
EURL 2LE HOLDING 37 B AVENUE DES QUARTS 26120 MALISSARD	51.00	VESIN LOIC 37B AVENUE DES QUARTS 26120 MALISSARD	100.00
SARL LUMA 88 AVENUE DE LA LIBERATION 26000 VALENCE	49.00	MANENT LUC 279 RUE PIERRE BROSSOLETTE 07500 GUILHERAND GRANGES	100.00

Désignation de la société

S . A . S . GROUPE CARLIUM

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT , SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire EDI 1330-CVAE
pour 2024

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

La déclaration N° 1330-CVAE doit impérativement faire l'objet d'un dépôt dématérialisé

Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

Dénomination de l'entreprise	S.A.S. GROUPE CARLIUM												
Adresse	N°	88											
	Voie	AVENUE DE LA LIBERATION											
	Code postal	2	6	0	0	0							
	Commune	VALENCE											
N° SIRET de l'établissement principal													
7 5 3 8 1 9 9 3 7 0 0 0 3 2													
Période de référence (JJMMAAAA)													
0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 au 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3													
Date de cessation													
W W / /													

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD, n° 2035-E-SD, n°2059-E-SD ou n° 2072-E-SD.

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur ajoutée	A2	385 755
Chiffre d'affaires de référence	A3	9 152 200
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	

case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD,
case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

A	Date	Signature
VALENCE	30/04/2024	2LE HOLDING

A. LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

[illegible]



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Formulaire EDI N°2069-RCI 2024

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 20 23																	
Dénomination de l'entreprise : S . A . S . GROUPE CARLIUM										Néant							
SIREN de l'entreprise				7	5	3	8	1	9	9	3	7	PME au sens communautaire		Cocher la case		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre														Cocher la case			
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :																	
SIREN de la société déclarante																	
Dénomination de la société mère :																	
SIREN de la société mère																	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	2 310	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes Dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		

II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC) (article 244 quater B bis du CGI) cf. n°2069A	

III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou année ⁽¹⁾

Dénomination de l'entreprise	S.A.S. GROUPE CARLIUM
Adresse	88 AVENUE DE LA LIBERATION 26000 VALENCE
N° SIREN	753819937

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	9 136 892	Plafond de déductibilité (20 000 € ou ligne 1 × 0.5 %) ⁽²⁾	2	45 684
----------------------------------	---	-----------	--	---	--------

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ⁽³⁾	3	3 850
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁽⁴⁾	3b	
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c	
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁽⁵⁾	3d	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	3 850
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3-ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7	

II - APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	3 850
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	41 834

(1) Pour les entreprises individuelles.

(2) Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 0.5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 déc. 2020. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 20 000 € ou celui de 0.5 % du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

(3) Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

(4) Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

(5) Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁽⁷⁾	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁽⁸⁾	Excédents imputés ⁽⁹⁾		Excédents restant à imputer ⁽¹⁰⁾ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2	3		4
N-5		A	41 834	10	
N-4		B (A-10)	41 834	11	
N-3		C (B-11)	41 834	12	
N-2		D (C-12)	41 834	13	
N-1		E (D-13)	41 834	14	
			15	Total	

IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de déductibilité (reporter ligne 4)	16	3 850
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	3 850
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ⁽¹¹⁾	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ⁽¹²⁾	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ⁽¹³⁾ [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	2 310

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE)

(14)

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
Total		

(7) Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

(8) Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

(9) Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

(10) Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

(11) Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

(12) Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

(13) Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

(14) Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans la réduction d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de cette réduction d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

VI - UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	2 310
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25)	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24)	27	2 310

VII - SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042-C-PRO (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ⁽¹⁵⁾	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 28 - ligne 29)	30	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ⁽¹⁶⁾ 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ⁽¹⁷⁾ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			

N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ⁽¹⁸⁾		TOTAL	31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 23 + montant ligne 31) ⁽¹⁹⁾			32

(15) Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

(16) Reporter le montant indiqué ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

(17) Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

(18) Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

(19) Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

Annexe 2 : Méthodes d'évaluation et de rémunération de l'apport

DOSSIER PRÉVISIONNEL

SUR 3 EXERCICES DE 07/2024 À 12/2026

S.A.S CARLIUM AUTOMOBILE

VENTES DE VEHICULES

Monsieur Luc MANENT

88 avenue de la liberation

26000 VALENCE



ACR CONSULTANTS

97 CHEMIN DES HUGUENOTS

26000 VALENCE

04.75.82.44.50

04.75.82.44.57

contact@acrconsultants.fr

■ SOMMAIRE

- Introduction.....	3
1 Note de l'expert-comptable	
2 Présentation du projet	
3 Structure juridique	
- Investissements et financements.....	5
- chiffre d'affaires prévisionnel.....	6
- Salaires et charges sociales.....	7
- Frais généraux prévisionnels.....	8
- Compte de résultat prévisionnel.....	9
- Soldes intermédiaires de gestion.....	10
- Capacité d'autofinancement.....	10
- Ratios d'exploitation.....	11
- Seuil de rentabilité.....	12
- Besoin en fonds de roulement.....	13
- Plan de financement.....	14
- Etat de trésorerie.....	14
- Bilan prévisionnel.....	15
- Ratios de structure.....	15

■ INTRODUCTION

1| Note de l'expert-comptable

Conformément à la lettre de mission dont l'objet est le suivant : Création de l'activité de l'entreprise S.A.S CARLIUM AUTOMOBILE, nous avons examiné les prévisions budgétaires portant sur 3 exercices pour la période de 07/2024 à 12/2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces prévisions et les hypothèses présentées, relèvent de la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur ces prévisions.

Nous avons effectué cet examen selon les dispositions de la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission d'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la traduction chiffrée de ces hypothèses, sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables à ces prévisions et sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes annuels (*ou consolidés*).

Enfin, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

A VALENCE, le 12/07/2024
Signature du professionnel de l'expertise comptable
ACR CONSULTANTS

2| Présentation du projet

Le projet

Monsieur Luc MANENT envisage de créer la société S.A.S CARLIUM AUTOMOBILE, à compter de 07/2024.

L'activité principale de ce projet sera VENTES DE VEHICULES.

Le siège social est situé 88 avenue de la liberation à VALENCE.

3| Structure juridique

La structure juridique choisie est : **Société (IS) - Dirigeant salarié.**

Monsieur Luc MANENT aura le statut de Président.

■ INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS

Les investissements prévus sur la période :

Investissements	2024	2025	2026
-----------------	------	------	------

Le financement des investissements :

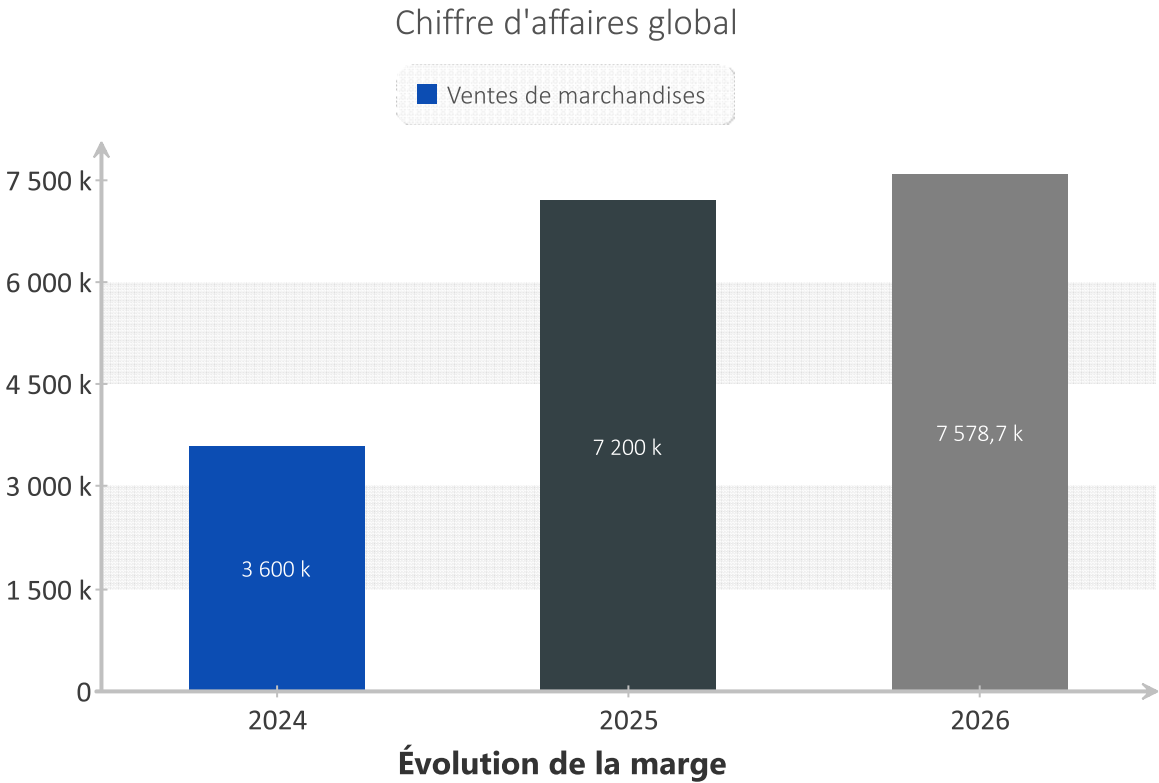
Financements des investissements	2024	2025	2026
Apports en capital	1 000		
<i>CAPITAL</i>	<i>1 000</i>		
Emprunts	700 000		
<i>FINANCEMENT CGI ET AUTRES FINANCEURS</i>	<i>700 000</i>		
Total des financements	701 000		
Écart de financement	701 000		

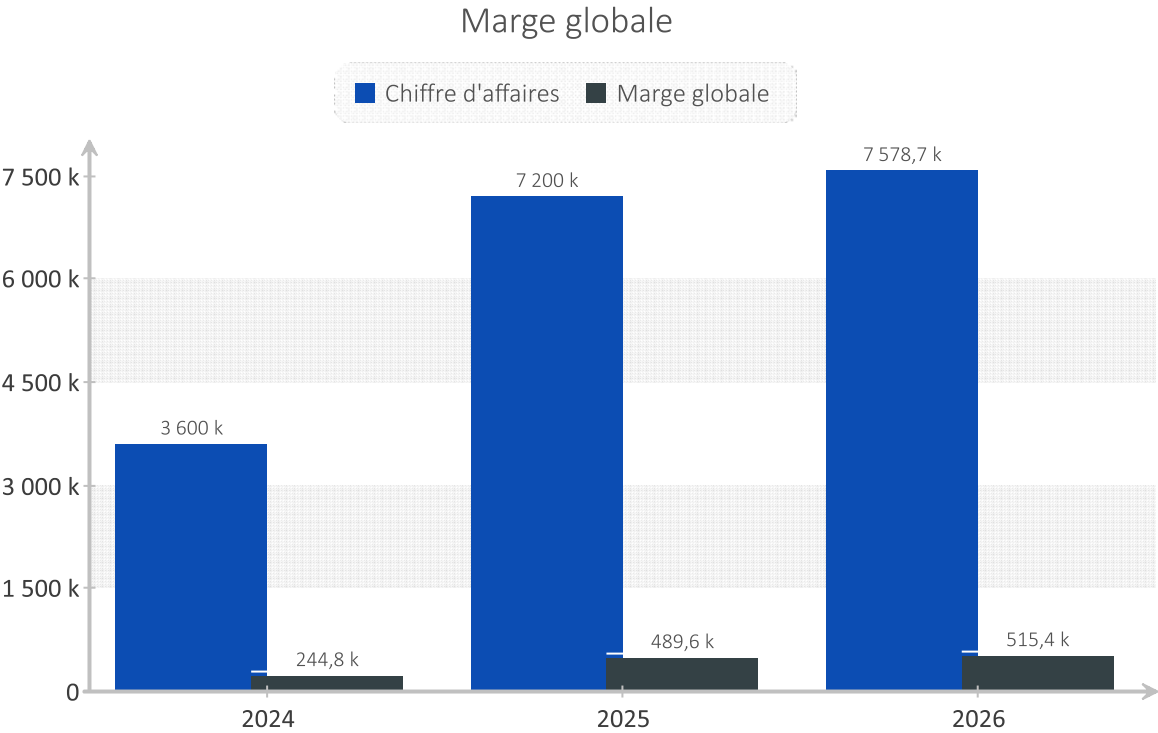
CHIFFRE D'AFFAIRES PRÉVISIONNEL

Le chiffre d'affaires prévu :

Chiffre d'affaires	Secteur	2024	%	2025	%	2026	Marge	Stocks	TVA Ventes	TVA Achats
VENTE DE VEHICULE	Négoce	3 600 000		7 200 000	5,26%	7 578 720	6,8%	45 jours	20%	20%
Total		3 600 000	100%	7 200 000	5,26%	7 578 720				

Évolution du chiffre d'affaires





SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

Les rémunérations annuelles du personnel :

Personnel	2024	%	2025	%	2026	C.S. Sal.	C.S. Pat.
SALAIRE	58 000	8%	125 280	8%	135 302	22%	30%
						22%	30%
Total	58 000		125 280		135 302		

Le détail des salaires bruts et des charges sociales :

Salaire bruts	2024	2025	2026
Salariés	58 000	125 280	135 302
SALAIRE	58 000	125 280	135 302

Charges sociales	2024	2025	2026
Salariés	17 400	37 582	40 587
SALAIRE	17 400	37 582	40 587

■ FRAIS GÉNÉRAUX PRÉVISIONNELS

Les charges externes prévues :

Charges externes	2024	2025	2026
Fournitures consommables	21 400	44 084	45 407
<i>Electricité</i>	4 000	8 240	8 487
<i>Eau</i>	500	1 030	1 061
<i>Carburant</i>	10 000	20 600	21 218
<i>Petit équipement</i>	3 000	6 180	6 365
<i>Produits d'entretien</i>	400	824	849
<i>Vêtement de travail</i>	1 000	2 060	2 122
<i>Fournitures administratives</i>	2 500	5 150	5 305
Services extérieurs	104 400	195 727	205 539
<i>Location immobilière</i>	20 000	40 000	40 000
<i>Location logiciel</i>	1 500	3 000	3 000
<i>Charges locatives</i>	1 500	3 000	3 000
<i>Entretien et réparations</i>	1 002	2 272	2 182
<i>Primes d'assurances</i>	6 000	12 000	12 360
<i>Rémunération présidence</i>	20 000	40 000	40 000
<i>Rémunération admin. et market.</i>	25 000	50 000	60 000
<i>Honoraires comptables</i>	3 000	6 180	6 365
<i>Honoraires juridiques</i>	8 000	2 000	2 060
<i>Publicité, publications</i>	8 000	16 480	16 974
<i>Déplacements</i>	3 000	6 180	6 365
<i>Missions, réceptions</i>	1 500	3 090	3 183
<i>Frais postaux</i>	500	1 030	1 061
<i>Frais télécommunications</i>	400	824	849
<i>Services bancaires</i>	4 998	9 671	8 140
Total	125 800	239 811	250 946

Les impôts et taxes de la période :

Impôts et taxes	2024	2025	2026
C.F.E.	3 000	3 000	3 000
Taxe d'apprentissage	394	852	920
Formation professionnelle	319	689	744
Total	3 713	4 541	4 664

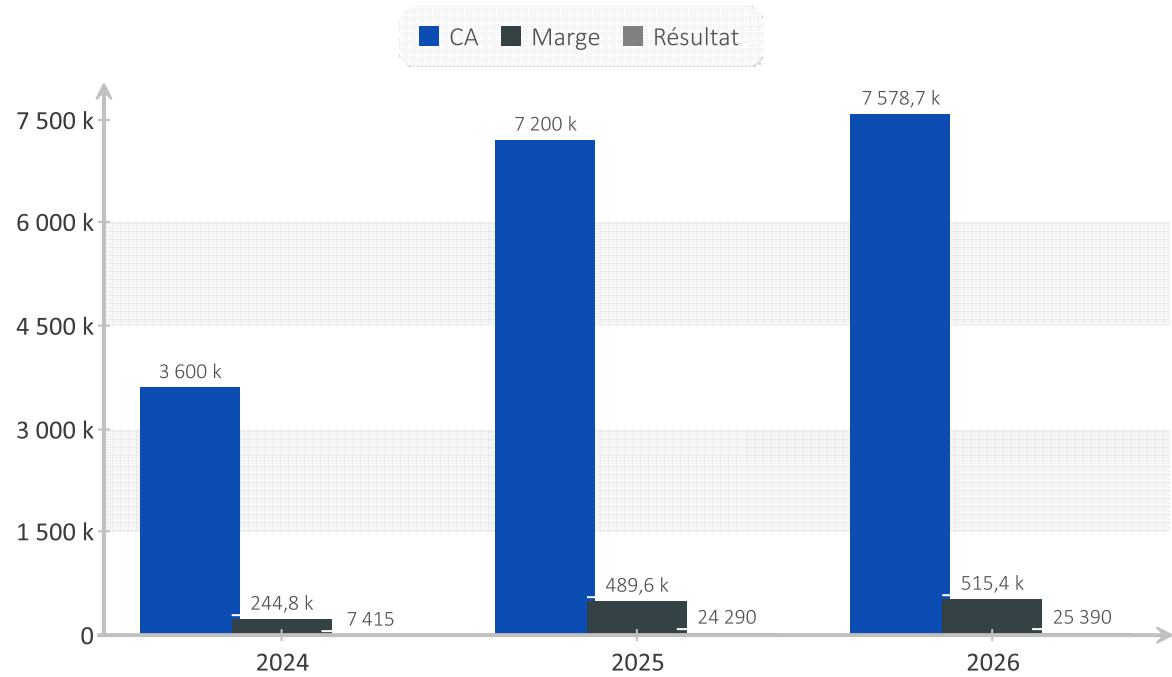
COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

Évolution du compte de résultat :

Compte de résultat	2024	%	2025	%	2026	%
Ventes de marchandises	3 600 000	100%	7 200 000	100%	7 578 720	100%
Chiffre d'affaires	3 600 000	100%	7 200 000	100%	7 578 720	100%
Total des produits d'exploitation	3 600 000	100%	7 200 000	100%	7 578 720	100%
Achats effectués de marchandises	4 194 000	117%	6 710 400	93%	7 107 488	94%
Variation de stock de marchandises	-838 800	-23%			-44 121	-1%
Fournitures consommables	21 400	1%	44 084	1%	45 407	1%
Services extérieurs	104 400	3%	195 727	3%	205 539	3%
Charges externes	125 800	3%	239 811	3%	250 946	3%
Impôts et taxes	3 713	0%	4 541	0%	4 664	0%
Salaires bruts (Salariés)	58 000	2%	125 280	2%	135 302	2%
Charges sociales (Salariés)	17 400	0%	37 582	1%	40 587	1%
Charges de personnel	75 400	2%	162 862	2%	175 889	2%
Total des charges d'exploitation	3 560 113	99%	7 117 614	99%	7 494 866	99%
Résultat d'exploitation	39 887	1%	82 386	1%	83 854	1%
Charges financières	30 000	1%	50 000	1%	50 000	1%
Résultat financier	-30 000	-1%	-50 000	-1%	-50 000	-1%
Résultat courant	9 887	0%	32 386	0%	33 854	0%
Impôt sur les bénéfices	2 472	0%	8 096	0%	8 464	0%
Résultat de l'exercice	7 415	0%	24 290	0%	25 390	0%

Analyse de l'activité sur la période

Analyse de l'activité



■ SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

L'évolution des soldes intermédiaires de gestion :

Soldes intermédiaires de gestion	2024	%	2025	%	2026	%
Chiffre d'affaires	3 600 000	100%	7 200 000	100%	7 578 720	100%
Ventes + Production réelle	3 600 000	100%	7 200 000	100%	7 578 720	100%
Achats consommés	3 355 200	93%	6 710 400	93%	7 063 367	93%
Marge globale	244 800	7%	489 600	7%	515 353	7%
Charges externes	125 800	3%	239 811	3%	250 946	3%
Valeur ajoutée	119 000	3%	249 789	3%	264 407	3%
Impôts et taxes	3 713	0%	4 541	0%	4 664	0%
Charges de personnel	75 400	2%	162 862	2%	175 889	2%
Excédent brut d'exploitation	39 887	1%	82 386	1%	83 854	1%
Résultat d'exploitation	39 887	1%	82 386	1%	83 854	1%
Charges financières	30 000	1%	50 000	1%	50 000	1%
Résultat financier	-30 000	-1%	-50 000	-1%	-50 000	-1%
Résultat courant	9 887	0%	32 386	0%	33 854	0%
Impôt sur les bénéfices	2 472	0%	8 096	0%	8 464	0%
Résultat de l'exercice	7 415	0%	24 290	0%	25 390	0%
Capacité d'autofinancement	7 415	0%	24 290	0%	25 390	0%

■ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement sur la période :

Capacité d'autofinancement	2024	2025	2026
Résultat de l'exercice	7 415	24 290	25 390
Capacité d'autofinancement	7 415	24 290	25 390
Autofinancement net	7 415	24 290	25 390

■ RATIOS D'EXPLOITATION

Analyse des ratios d'exploitation :

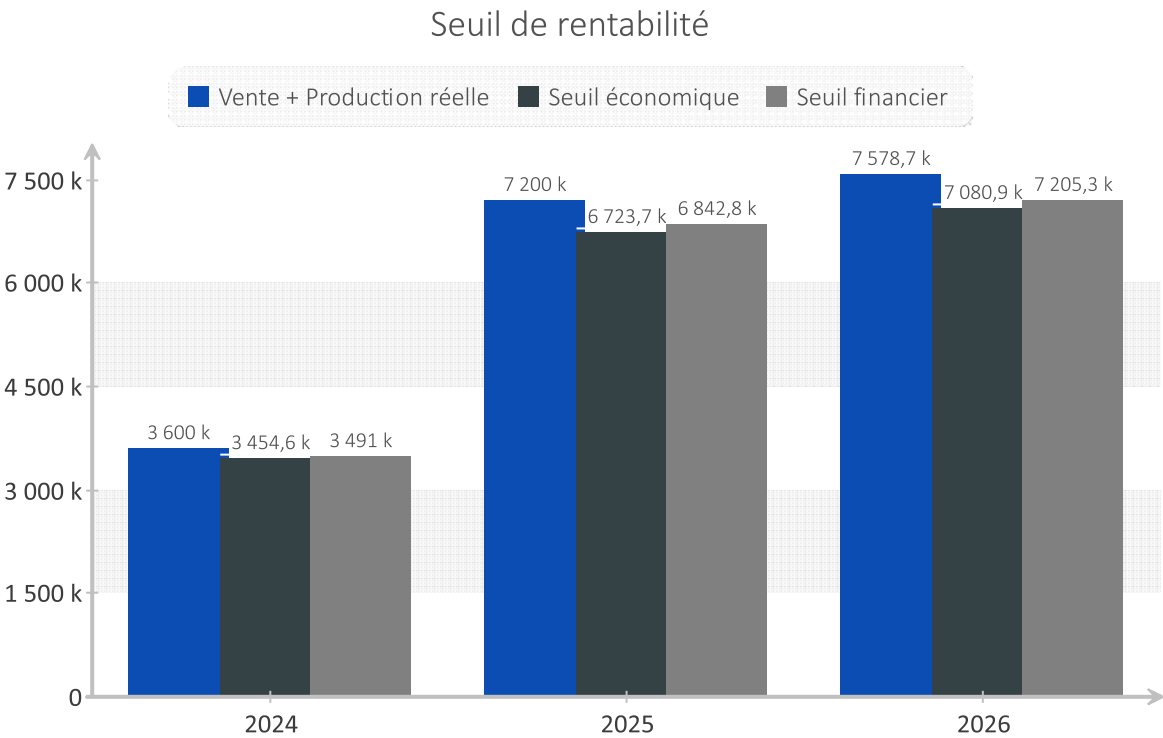
Ratios d'exploitation	2024	2025	2026
Chiffre d'affaires	100%	100%	100%
Ventes + Production réelle	100%	100%	100%
Achats consommés	93%	93%	93%
Marge globale	7%	7%	7%
Charges externes	3%	3%	3%
Valeur ajoutée	3%	3%	3%
Impôts et taxes	0%	0%	0%
Charges de personnel	2%	2%	2%
Excédent brut d'exploitation	1%	1%	1%
Résultat d'exploitation	1%	1%	1%
Charges financières	1%	1%	1%
Résultat financier	-1%	-1%	-1%
Résultat courant	0%	0%	0%
Impôt sur les bénéfices	0%	0%	0%
Résultat de l'exercice	0%	0%	0%

SEUIL DE RENTABILITÉ

Le seuil de rentabilité économique :

Seuil de rentabilité économique	2024	2025	2026
Ventes + Production réelle	3 600 000	7 200 000	7 578 720
Achats consommés	3 355 200	6 710 400	7 063 367
Total des coûts variables	3 355 200	6 710 400	7 063 367
Marge sur coût variable	244 800	489 600	515 353
Taux de marge sur coût variable (%)	6,80%	6,80%	6,80%
Coûts fixes	234 913	457 214	481 499
Total des charges	3 590 113	7 167 614	7 544 866
Résultat courant avant impôt	9 887	32 386	33 854
Seuil de rentabilité	3 454 603	6 723 735	7 080 868
Excédent / Insuffisance	145 397	476 265	497 852
Point mort (jours)	173 jours	336 jours	336 jours

Évolution du seuil de rentabilité



■ BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Évolution du besoin en fonds de roulement :

Besoin en fonds de roulement	Initial	2024	2025	2026
Stocks de marchandises	600 000	838 800	838 800	882 921
Créances clients		240 000	240 000	252 624
Autres créances	120 000	13 277		
Besoins d'exploitation (Total)	720 000	1 092 077	1 078 800	1 135 545
Total des besoins	720 000	1 092 077	1 078 800	1 135 545
Dettes fournisseurs		443 762	359 099	380 315
Dettes fiscales et sociales		7 498	18 274	10 323
Ressources d'exploitation (Total)		451 260	377 373	390 638
Total des ressources		451 260	377 373	390 638
Variation du B.F.R.	720 000	640 817	60 610	43 480
Besoin en fonds de roulement	720 000	640 817	701 427	744 907

■ PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement sur la période :

Plan de financement	Initial	2024	2025	2026
Variation du B.F.R.	720 000	640 817	60 610	43 480
Total des besoins	720 000	640 817	60 610	43 480
Apports en capital	1 000	1 000		
Souscription d'emprunts	700 000	700 000		
Capacité d'autofinancement		7 415	24 290	25 390
Total des ressources	701 000	708 415	24 290	25 390
Variation de trésorerie	-19 000	67 598	-36 320	-18 090
Solde de trésorerie	-19 000	67 598	31 278	13 188

■ ETAT DE TRÉSORERIE

L'évolution du solde de trésorerie :

Etat de trésorerie	Initial	2024	2025	2026
Fonds de roulement	701 000	708 415	732 705	758 095
Besoin en fonds de roulement	720 000	640 817	701 427	744 907
Solde de trésorerie	-19 000	67 598	31 278	13 188

■ BILAN PRÉVISIONNEL

Le bilan prévisionnel de la période :

Bilan	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026
Stocks, Encours de production	838 800	838 800	882 921
Créances clients	240 000	240 000	252 624
Autres créances	13 277		
Disponibilités	67 598	31 278	13 188
Actif circulant	1 159 675	1 110 078	1 148 733
Total de l'actif	1 159 675	1 110 078	1 148 733
Capital social	1 000	1 000	1 000
Réserves, Report à nouveau		7 415	31 705
Résultat de l'exercice	7 415	24 290	25 390
Capitaux propres	8 415	32 705	58 095
Emprunts et dettes assimilés	700 000	700 000	700 000
Dettes fournisseurs	443 762	359 099	380 315
Dettes fiscales et sociales	7 498	18 274	10 323
Total des dettes	1 151 260	1 077 373	1 090 638
Total du passif	1 159 675	1 110 078	1 148 733

■ RATIOS DE STRUCTURE

Ratios de structure	2024	2025	2026
Délai des stocks de marchandises	45 jours	45 jours	44 jours
Délai de rotation des stocks	45 jours	45 jours	44 jours
Délai des créances clients	10 jours	10 jours	10 jours
Délai des dettes fournisseurs	15 jours	16 jours	16 jours
Délai BFR en nombre de jours de CA	32 jours	35 jours	35 jours
Autonomie financière à long terme	0,73%	2,95%	5,06%
Solvabilité à moyen terme	256,99%	294,16%	294,07%
Solvabilité à court terme	68,16%	71,89%	68,05%
Taux d'endettement	8318,48%	2140,35%	1204,92%
Capacité de remboursement des emprunts	94 ans	29 ans	28 ans

ANNEXES

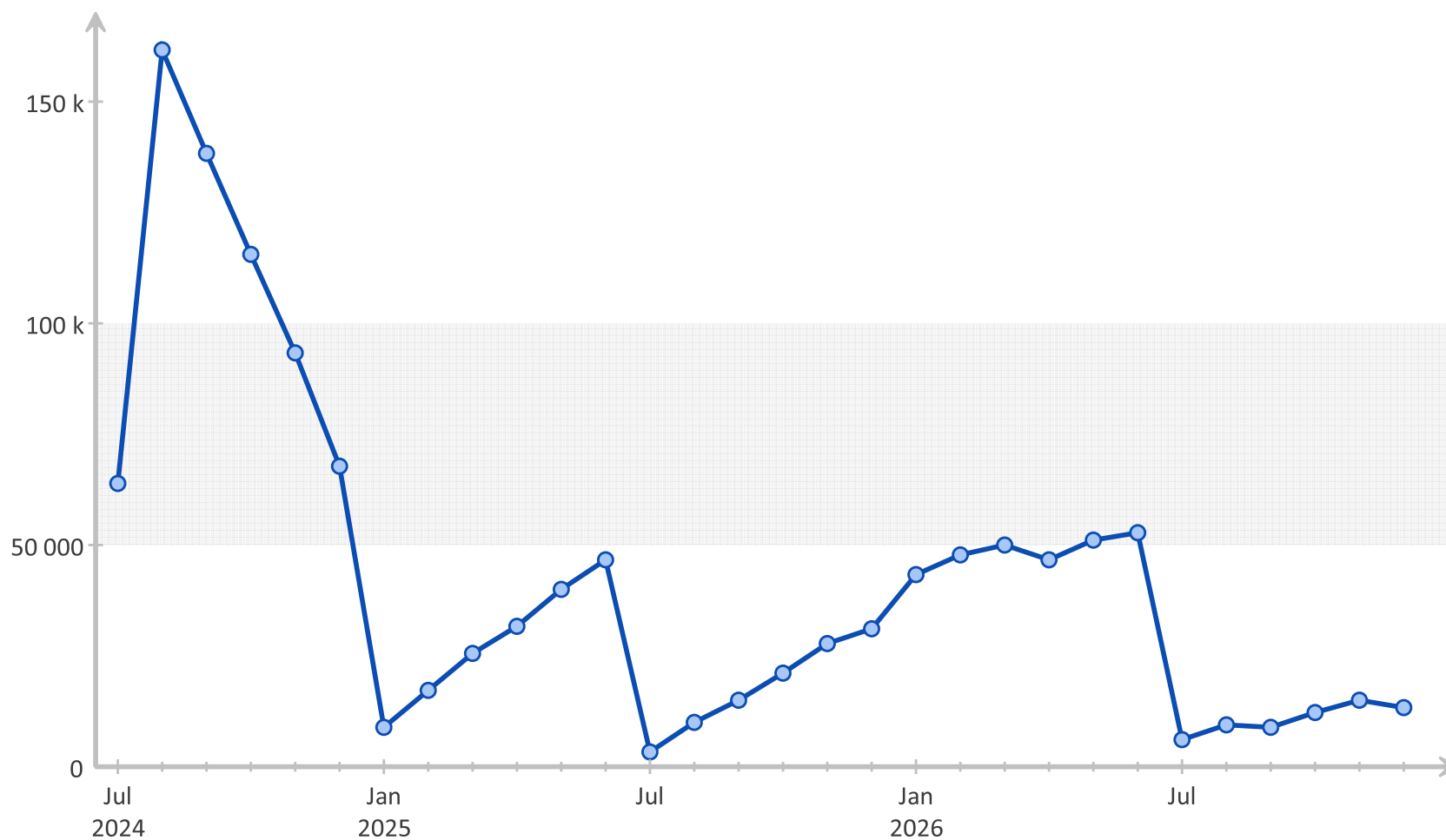
Analyse de l'évolution du solde de trésorerie sur la période :

Trésorerie (N)	Jul 2024	Aoû 2024	Sep 2024	Oct 2024	Nov 2024	Déc 2024	Total
Encaissements	1 181 000	841 897	721 897	721 897	721 897	721 897	4 910 485
Décaissements	1 116 940	744 447	745 160	744 447	744 447	747 446	4 842 887
Solde précédent		64 060	161 510	138 247	115 697	93 147	
Variation de la trésorerie	64 060	97 450	-23 263	-22 550	-22 550	-25 549	
Solde de trésorerie	64 060	161 510	138 247	115 697	93 147	67 598	
Encours clients	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	
Encours fournisseurs	372 480	372 480	372 480	372 480	372 480	443 762	

Trésorerie (N+1)	Jan 2025	Fév 2025	Mar 2025	Avr 2025	Mai 2025	Jun 2025	Jul 2025	Aoû 2025	Sep 2025	Oct 2025	Nov 2025	Déc 2025	Total
Encaissements	733 277	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000	8 653 277
Décaissements	791 787	711 655	711 655	714 127	711 654	713 435	763 226	713 505	715 046	713 505	713 505	716 497	8 689 597
Solde précédent	67 598	9 088	17 433	25 778	31 651	39 997	46 562	3 336	9 831	14 785	21 280	27 775	
Variation de la trésorerie	-58 510	8 345	8 345	5 873	8 346	6 565	-43 226	6 495	4 954	6 495	6 495	3 503	
Solde de trésorerie	9 088	17 433	25 778	31 651	39 997	46 562	3 336	9 831	14 785	21 280	27 775	31 278	
Encours clients	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	
Encours fournisseurs	359 309	359 309	359 309	359 309	360 509	359 127	359 127	359 127	359 127	359 127	359 127	359 099	

Trésorerie (N+2)	Jan 2026	Fév 2026	Mar 2026	Avr 2026	Mai 2026	Jun 2026	Jul 2026	Aoû 2026	Sep 2026	Oct 2026	Nov 2026	Déc 2026	Total
Encaissements	745 248	757 872	757 872	757 872	757 872	757 872	757 872	757 872	757 872	757 872	757 872	757 872	9 081 840
Décaissements	733 057	753 509	755 533	761 605	753 509	755 844	804 469	754 742	758 430	754 742	754 742	759 764	9 099 946
Solde précédent	31 278	43 469	47 832	50 171	46 438	50 801	52 829	6 232	9 362	8 804	11 934	15 064	
Variation de la trésorerie	12 191	4 363	2 339	-3 733	4 363	2 028	-46 597	3 130	-558	3 130	3 130	-1 892	
Solde de trésorerie	43 469	47 832	50 171	46 438	50 801	52 829	6 232	9 362	8 804	11 934	15 064	13 172	
Encours clients	252 624	252 624	252 624	252 624	252 624	252 624	252 624	252 624	252 624	252 624	252 624	252 624	
Encours fournisseurs	380 246	380 246	380 246	380 246	380 240	380 270	380 270	380 270	380 270	380 270	380 270	380 315	

Solde de trésorerie



Évolution du solde de trésorerie sur la période 07/2024 à 12/2026

Détail du tableau de TVA sur la période :

TVA (N)	Jul 2024	Aoû 2024	Sep 2024	Oct 2024	Nov 2024	Déc 2024	Total
TVA collectée	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	720 000
<i>TVA sur ventes</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>720 000</i>
TVA déductible	241 897	121 897	121 897	121 897	121 897	133 277	862 762
<i>TVA sur achats de marchandises</i>	<i>239 800</i>	<i>119 800</i>	<i>119 800</i>	<i>119 800</i>	<i>119 800</i>	<i>119 800</i>	<i>838 800</i>
<i>TVA sur frais</i>	<i>2 097</i>	<i>2 097</i>	<i>2 097</i>	<i>2 097</i>	<i>2 097</i>	<i>13 477</i>	<i>23 962</i>
TVA due							
Remboursement du crédit de TVA	121 897	1 897	1 897	1 897	1 897	13 277	142 762
TVA à payer							

TVA (N+1)	Jan 2025	Fév 2025	Mar 2025	Avr 2025	Mai 2025	Jun 2025	Jul 2025	Aoû 2025	Sep 2025	Oct 2025	Nov 2025	Déc 2025	Total
TVA collectée	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	1 440 000
<i>TVA sur ventes</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>1 440 000</i>
TVA déductible	115 638	115 638	115 638	115 638	115 838	115 607	115 607	115 607	115 607	115 607	115 607	115 603	1 387 635
<i>TVA sur achats de marchandises</i>	<i>111 840</i>	<i>111 840</i>	<i>111 840</i>	<i>111 840</i>	<i>111 840</i>	<i>111 840</i>	<i>111 840</i>	<i>111 840</i>	<i>111 840</i>	<i>111 840</i>	<i>111 840</i>	<i>111 840</i>	<i>1 342 080</i>
<i>TVA sur frais</i>	<i>3 798</i>	<i>3 798</i>	<i>3 798</i>	<i>3 798</i>	<i>3 998</i>	<i>3 767</i>	<i>3 767</i>	<i>3 767</i>	<i>3 767</i>	<i>3 767</i>	<i>3 767</i>	<i>3 763</i>	<i>45 555</i>
TVA due	4 362	4 362	4 362	4 362	4 162	4 393	4 393	4 393	4 393	4 393	4 393	4 397	52 365
TVA à payer	4 362	4 362	4 362	4 362	4 162	4 393	4 393	4 393	4 393	4 393	4 393	4 397	52 365

TVA (N+2)	Jan 2026	Fév 2026	Mar 2026	Avr 2026	Mai 2026	Jun 2026	Jul 2026	Aoû 2026	Sep 2026	Oct 2026	Nov 2026	Déc 2026	Total
TVA collectée	126 312	126 312	126 312	126 312	126 312	126 312	126 312	126 312	126 312	126 312	126 312	126 312	1 515 744
<i>TVA sur ventes</i>	<i>126 312</i>	<i>126 312</i>	<i>126 312</i>	<i>126 312</i>	<i>126 312</i>	<i>126 312</i>	<i>126 312</i>	<i>126 312</i>	<i>126 312</i>	<i>126 312</i>	<i>126 312</i>	<i>126 312</i>	<i>1 515 744</i>
TVA déductible	122 431	122 431	122 431	122 431	122 431	122 435	122 435	122 435	122 435	122 435	122 435	122 444	1 469 209
<i>TVA sur achats de marchandises</i>	<i>118 458</i>	<i>118 458</i>	<i>118 458</i>	<i>118 458</i>	<i>118 458</i>	<i>118 458</i>	<i>118 458</i>	<i>118 458</i>	<i>118 458</i>	<i>118 458</i>	<i>118 458</i>	<i>118 458</i>	<i>1 421 496</i>
<i>TVA sur frais</i>	<i>3 973</i>	<i>3 973</i>	<i>3 973</i>	<i>3 973</i>	<i>3 973</i>	<i>3 977</i>	<i>3 977</i>	<i>3 977</i>	<i>3 977</i>	<i>3 977</i>	<i>3 977</i>	<i>3 986</i>	<i>47 713</i>
TVA due	3 881	3 881	3 881	3 881	3 881	3 877	3 877	3 877	3 877	3 877	3 877	3 868	46 535
TVA à payer	3 881	3 881	3 881	3 881	3 881	3 877	3 877	3 877	3 877	3 877	3 877	3 868	46 535

ACR CONSULTANTS

97 CHEMIN DES HUGUENOTS

26000 VALENCE

04.75.82.44.50

04.75.82.44.57

CONTACT@ACRCONSULTANTS.FR

Annexe 3 : Détail des actifs et passifs apportés

Intitulé	T	Tau x	Date Acq	Montant HT	Amor.Antér ieur	Amort.Ex o.HT	Total Amort.	Val.Résidu elle
SITE INTERNET	L	33, 33	30/11/ 20	5 130,94	5 130,94		5 130,94	
COFFRET WOWI SNOOPER PLUS	L	20, 00	20/05/ 19	1 890,00	1 747,00		1 747,00	143,00
RESINE DE SOL SHOWROOM	L	10, 00	21/01/ 19	7 463,00	3 694,00		3 694,00	3 769,00
2 OUVERTURES EN SOUS OEUVRE	L	10, 00	16/01/ 19	6 612,00	3 283,00		3 283,00	3 329,00
PEINTURE FACADE	L	10, 00	22/04/ 19	5 000,00	2 348,00		2 348,00	2 652,00
JOINTS PLACOPLATRE	L	10, 00	15/07/ 20	918,78	319,00		319,00	599,78
UNIVERS ENSEIGNE	L	20, 00	26/09/ 22	1 100,00	279,00		279,00	821,00
AMENAGEMENTS BUREAUX AVENUE DE	L	14, 29	31/12/ 23	12 000,00	5,00		5,00	11 995,00
ORDINATEUR ASUS R510	L	20, 00	06/02/ 15	549,17	549,17		549,17	
IPHONE	L	33, 33	13/11/ 20	674,17	674,17		674,17	
SAMSUNG GALAXY S20	L	33, 33	04/12/ 20	665,84	665,84		665,84	
ORDINATEUR HP	L	33, 33	05/12/ 20	971,28	971,28		971,28	
TV OLED LG	L	33, 33	04/09/ 21	1 865,84	1 447,00		1 447,00	418,84

Annexe 4 : Liste des contrats de travail

DA SILVA MELVIN		Matricule : 00001
Né(e) le : 13/01/2003 à VALENCE (26) NIR : 103012636210781		Pays de nationalité : FRANCE
22 Bis RUE DES RESERVOIRS 26500 BOURG LES VALENCE		Tél. domicile : Tél. portable :
Entrée dans l'entreprise : 15/04/2024 Date d'ancienneté :		Sortie de l'entreprise :
Emploi : VENDEUR AUTOMOBILE 01 - Contrat à durée indéterminée		Établissement : CARLIUM AUTO 15/04/2024 -
Définition : CCN : A044 - Automobile		
Caractéristique de l'activité :	90 - Salarié non concerné	Echelon : 1
Statut professionnel :	02 - Employé	Niveau :
Statut catégoriel CC :	02 - Non cadre	Qualification spécifique :
Statut catégoriel AGIRC-ARRCO :	04 - Non cadre	Qualification :
Code PCS-ESE :	556a - Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires	
Code CPN-DUC :	242 - Employés mensuels	
Rémunération :		
Horaires mensuel	151.67	Salaire de base : 1 785
Heures normales :	151.67	

Annexe 5 : Modalités de détermination de la rémunération de la société apporteuse

Annexe 6 : Etat des inscriptions



Accueil > Mes Commandes > Mon historique > Commande N°40726-PRDYT > Etat d'endettement > **Débiteurs**

Débiteurs

Imprimer la fiche

CARLIUM - 753 819 937 RCS ROMANS

Impasse Grangeneuve 26800 PORTES-LES-VALENCE

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

Recevoir par courrier

La réquisition d'un état complet d'endettement permet à ce jour de consulter en ligne les informations inscrites relatives à 18 catégories d'inscription ; la consultation de l'ensemble des 24 catégories d'inscription nécessite un complément de délivrance par courrier.

Type d'inscription de sureté (à compter du 01/01/2023)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Saisie pénale de fonds de commerce	Néant	25/07/2024	-
Warrants agricoles	Néant	25/07/2024	-
Nantissements conventionnels de parts de sociétés	Néant	25/07/2024	-
Inscriptions de gage sans dépossession à partir du 01/01/2023	Néant	25/07/2024	-

✓ Le document pour le débiteur siréné a été ajouté au panier ✕

<https://www.infogreffe.fr/espace-personnel/mes-commandes/mon-historique/commande/40726-PRDYT/etat-endettement/8ca24733-2a7b-4b52-9390-4580c0ce9e2c/debiteurs?idDebiteur=260200047862&siren=7538...> 3/6

Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	SAJAA0724DNS'  Le document pour le débiteur siréné a été ajouté au panier 		
		SAJAA0724DNS' Euros Cette inscription renouvelle celle prise le 13/05/2016 sous le n uméro 2016K000003. 27/07/2021 : Suivant bordereau de modification du 16/07/2021 et suivant acte modificatif SSP du 07/07/2021 il est apporté la modification sui vante : Le montant de l'ouverture de crédit est porté à 500 000 € 05/08/2022 : Suivant bordereau de modification du 01/08/2022 et suivant acte modificatif SSP du 25/07/2022 il est apporté la modification sui vante : Le montant de l'ouverture de crédit est porté à 600 000 €		
Warrants (hors agricoles)	Néant	25/07/2024	-	
Prêts et délais	Néant	25/07/2024	-	
Biens inaliénables	Néant	25/07/2024	-	

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Animaux	Néant	25/07/2024	-
Horlogerie et Bijoux	Néant	25/07/2024	-
Instruments de musique	Néant	25/07/2024	-
Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories	Néant	25/07/2024	-
Matériels à usage non professionnel autres qu'informatiques	Néant	25/07/2024	-

 Le document pour le débiteur siréné a été ajouté au panier

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)

Nombre d'inscriptions

 Le document pour le débiteur siréné a été ajouté au panier 